



Barreau de
Montréal

2025 – 2026

Rapport annuel



À propos du thème graphique

À l'image d'un bourgeon en éclosion, ce rapport annuel illustre une organisation en évolution, portée par une volonté de croissance, d'innovation et de transformation durable.

Chaque action entreprise contribue à faire émerger de nouvelles initiatives, à renforcer la profession et à préparer l'avenir du Barreau de Montréal.



sommaire

1

Le Barreau

5	Mission, vision, valeurs
9	Implication
10	Mot de la bâtonnière
14	Mot de la directrice générale
18	Gouvernance et plan stratégique
30	Permanence
33	Comités

58

La profession

58	Services
66	Activités

74

Le public

76	Services
81	Activités

88

Prix et distinctions

98

États financiers

Afin de faciliter la lecture du présent rapport, le masculin est employé comme genre neutre pour désigner aussi bien les femmes que les hommes.



Fondé en 1849, le Barreau de Montréal est la plus grande section du Barreau du Québec, l'un des plus grands barreaux du monde et le deuxième barreau francophone en importance.

Mission, valeurs et vision

Mission

Veiller à la protection du public tout en soutenant les avocats de la section dans l'exercice de leur profession.

Valeurs

Collaboration – Le Barreau de Montréal rassemble et mobilise les acteurs clés de la communauté juridique et cherche ainsi à avoir un effet durable sur la collectivité. Par son leadership, il encourage la collaboration et les synergies entre les milieux professionnels, socio-communautaires et d'affaires.

Engagement – Le Barreau de Montréal joue un rôle clé dans l'édification d'un système judiciaire accessible, juste et respectueux des droits de tous. Il est investi dans la réalisation de sa mission de protection du public et soutient ses membres face aux défis contemporains de la profession.

Ouverture – Le Barreau de Montréal tire sa force de la diversité de ses membres et adopte une approche inclusive. Avec audace, il agit comme vecteur de changement et valorise l'innovation.

Compétence – Le Barreau de Montréal représente un savoir-faire et une expertise de haut niveau, alliant rigueur, pertinence et fiabilité pour répondre aux défis sociétaux.

Vision

Agir comme un levier de l'évolution de la justice à Montréal en proposant des actions innovantes, de haute qualité et adaptées aux particularités locales.



En chiffres...

Près de

25 comités

80 réunions

550 bénévoles

17 465 membres

6 517 (37,32%) admis depuis 2016

9 897 (56,66%) avocates

7 566 (43,33%) avocats

2 (0,01%) personnes de sexe X

*Statistiques en date du 31 mars 2026

Implication

Soutien financier

La Fondation Lionel-Groulx est l'organisme qui a bénéficié d'un soutien financier du Barreau de Montréal cette année.

Le Barreau de Montréal a également offert une subvention de fonctionnement au Jeune Barreau de Montréal, une association dynamique qui dessert la relève du milieu juridique à Montréal.

Implication bénévole

Lors de cette dernière année, le Barreau de Montréal a renouvelé son engagement auprès de Moisson Montréal. À l'approche de la période des Fêtes, une collecte de denrées non périssables a été organisée auprès de ses membres et à la Cour d'appel du Québec afin de mobiliser la communauté juridique autour d'un geste concret de solidarité.

Par cette initiative, le Barreau de Montréal souhaite contribuer aux efforts déployés par les organismes communautaires qui soutiennent les personnes et les familles faisant face à l'insécurité alimentaire. Cette démarche s'inscrit également dans la volonté de promouvoir l'inclusion et de demeurer attentif aux réalités vécues par les personnes en situation de vulnérabilité.

Mot de la bâtonnière



Membres du Barreau de Montréal,

Certains mandats s'exercent. D'autres s'habitent. Celui-ci, je l'ai vécu avec intensité, gratitude et sens du devoir. Au moment d'en faire le bilan, je retiens une année riche en défis, en réalisations et en rencontres marquantes, mais surtout une année guidée, du début à la fin, par une conviction profonde : la justice n'a rien à perdre à demeurer humaine.

L'exercice que j'ai eu l'honneur d'assumer à titre de bâtonnière du Barreau de Montréal aura été dense, exigeant et profondément significatif. Il m'a permis de mesurer, plus que jamais, la force de notre institution, la qualité de ses membres, la générosité de ses bénévoles et le professionnalisme remarquable de sa permanence.

Dès son ouverture, j'ai choisi de placer ce mandat sous le signe de la bienveillance au cœur de la justice. Ce thème rappelle que l'exigence et l'humanité ne sont pas incompatibles. Que la bienveillance n'est pas l'opposé de la rigueur : elle commande de garder la personne au centre, de ne jamais perdre de vue les conséquences humaines de nos gestes, nos paroles, nos délais et nos façons de faire.

Dans une profession marquée par l'urgence, la confrontation et la pression, j'ai porté l'idée qu'une justice forte est aussi une justice qui sait écouter, expliquer, respecter et protéger.

Au fil des mois, plusieurs initiatives ont été déployées dans cet esprit. Notre mission première demeure, bien entendu, la protection

du public. Le Barreau de Montréal a poursuivi ses efforts afin de mieux informer, mieux sensibiliser et mieux accompagner les justiciables, particulièrement les plus vulnérables. Il importait que nous continuions à rappeler avec clarté que la protection du public passe aussi par la vulgarisation, la prévention, la présence dans l'espace public et une meilleure compréhension du rôle essentiel de l'avocat dans une société démocratique.

Protéger le public, c'est aussi aller vers lui, lui donner des repères, rendre le droit plus lisible et contribuer, à notre manière, à renforcer la confiance envers les institutions juridiques. Cette conviction a également guidé notre manière de penser l'accès à la justice. Un système peut être juridiquement solide et néanmoins demeurer intimidant, complexe ou opaque pour de nombreux citoyens. Trop de personnes hésitent encore à faire valoir leurs droits, par crainte des coûts et des délais, ou simplement parce qu'elles ne savent pas où commencer.

C'est dans cet esprit que nous avons poursuivi nos efforts de rapprochement entre la justice et la population. Les activités de vulgarisation, les initiatives de sensibilisation et les projets comme les Rendez-vous VISEZ DROIT demeurent, à mes yeux, parmi les plus belles expressions de notre mission. La journée portes ouvertes VISEZ DROIT a d'ailleurs connu, cette année encore, un succès retentissant. Plus de 2 000 justiciables étaient au rendez-vous au Palais de justice de Montréal et à la Cour d'appel, preuve éloquente de l'intérêt du public

envers une justice qui se laisse approcher, comprendre et découvrir. Voir autant de citoyens franchir les portes de nos institutions, poser des questions, rencontrer des avocats, assister à des activités et mieux saisir les rouages du système judiciaire est toujours une source de grande fierté. Un tel succès rappelle avec force qu'une démocratie solide repose aussi sur une justice connue, comprise et respectée.

J'ai également tenu à accorder une attention particulière à la relève, tant par la parole que par des gestes concrets. Parmi les initiatives dont je suis particulièrement fier figure la création d'un nouveau programme de bourses du Barreau de Montréal, destiné à soutenir les étudiants des facultés de droit de Montréal et de l'École du Barreau, ainsi que les avocats déjà en pratique souhaitant se spécialiser en droit de l'immigration et en droit de la jeunesse, deux domaines où les besoins sont particulièrement criants à Montréal.

Par cette initiative, nous avons voulu poser un geste concret et structurant. L'objectif était clair : réduire les obstacles économiques à la spécialisation, valoriser l'engagement social des candidats et encourager la rétention et le développement d'expertise dans deux secteurs essentiels à la protection des personnes les plus vulnérables. Je me suis personnellement investie dans ce projet, notamment dans le cadre d'une tournée des universités, afin d'aller à la rencontre des étudiantes et étudiants, de leur présenter ce nouveau programme et de valoriser la pratique du droit dans ces champs à la fois exigeants, stimulants et profondément humains.

À travers ce programme de bourses, le Barreau de Montréal envoie un message clair : soutenir la relève, c'est aussi investir là où les besoins sont les plus grands et contribuer à bâtir une expertise forte, durable et accessible, au service de la population. Je crois profondément qu'une institution qui se préoccupe de son avenir doit aussi créer les conditions permettant à la prochaine génération d'avocates et d'avocats de s'engager là où elle sera la plus utile.

J'ai également souhaité qu'un signe distinctif soit créé pour les anciens bâtonniers du Barreau de Montréal, avec la mise en place d'une épinglette qui leur est propre. Au delà du symbole, ce geste s'inscrit pleinement dans l'idée même de la bienveillance : se souvenir, reconnaître et témoigner de notre gratitude envers celles et ceux qui ont porté cette fonction avant nous. La bienveillance, c'est aussi cela. C'est savoir honorer le travail accompli, respecter celles et ceux qui ont contribué à bâtir notre institution et inscrire notre action dans une continuité empreinte de reconnaissance.

La bienveillance, telle que je l'ai envisagée tout au long de ce mandat, s'est aussi exprimée dans la manière de gouverner. La bienveillance appelle l'écoute, la consultation, le dialogue et une attention constante à l'équilibre institutionnel.

C'est dans cet esprit qu'un travail important a été mené avec le Conseil du Barreau de Montréal, le Barreau du Québec et le Conseil des sections afin de faire avancer un dossier structurant pour notre vie institutionnelle. Ces échanges, menés avec rigueur et dans un souci constant de collaboration, ont permis de dégager des consensus qui seront connus dans les mois à venir et qui contribueront à pérenniser le travail essentiel des sections.

Je retiens de cette démarche qu'une gouvernance forte n'a rien à perdre à être attentive, concertée et respectueuse des rôles de chacun. S'il est un legs que je souhaite laisser, c'est aussi celui-là.

Ce mandat m'a de plus amenée à prendre la parole publiquement et à de nombreuses reprises sur des enjeux touchant la justice, la profession, la vulnérabilité des justiciables, la protection de l'enfance et la place de l'humain dans nos institutions. Je souhaitais que chacune de ces interventions reflète une certaine conception de la parole publique : une parole rigoureuse, responsable et claire, mais jamais déshumanisée. Une parole qui rappelle que la justice ne peut être purement mécanique sans perdre quelque chose d'essentiel.

J'ai également été fière, tout au long de cette année, de pouvoir faire rayonner le Barreau de Montréal dans différents espaces de réflexion, ici comme à l'étranger. Que ce soit dans le cadre de conférences, de panels ou d'échanges institutionnels, j'ai porté la voix de notre Barreau sur des enjeux fondamentaux liés à la justice, aux droits de la personne, à la protection de l'enfance et à la place de l'humain dans nos institutions. J'ai en effet eu l'honneur de prendre la parole dans le cadre d'activités liées aux Nations Unies, notamment à l'Observatoire des droits humains de l'Université d'Ottawa, et j'ai participé à des échanges à Paris, en plus de donner, à titre de bâtonnière du Barreau de Montréal, une conférence au Barreau de Bordeaux sur le droit de l'enfance. Chacune de ces occasions a été pour moi une manière de faire rayonner non seulement notre institution, mais aussi la qualité de la réflexion juridique montréalaise et l'engagement profond de notre communauté envers une justice plus humaine.

Il m'aurait été impossible, enfin, de traverser ce mandat sans garder une place toute particulière à l'enfance. L'enfance est souvent le lieu où les fragilités les plus aiguës se révèlent. Elle nous rappelle que les délais ne sont jamais abstraits, que les aveuglements institutionnels ont un coût réel et que les erreurs d'analyse ne sont jamais purement théoriques. Tout au long de mon bâtonnat, j'ai continué à porter la conviction qu'une société se révèle dans la manière dont elle traite ses enfants. Cette conviction a traversé mes allocutions, mes interventions et plusieurs des réflexions que j'ai voulu mettre de l'avant.

Je termine également ce mandat avec une fierté renouvelée envers nos institutions. Montréal a la chance de compter sur une communauté juridique forte, riche, engagée et profondément vivante. Une communauté qui, malgré la diversité de ses voix, sait travailler main dans la main lorsqu'il s'agit de faire avancer la justice, de soutenir la relève, de protéger le public et de servir la population. Je pense ici au Barreau du Québec, au Jeune Barreau de Montréal, au CAIJ, à la Fondation

du Barreau du Québec, au Barreau canadien section Québec, à nos facultés de droit, à nos partenaires institutionnels, à notre magistrature, à nos organismes et à tous ceux qui contribuent, chacun à leur manière, à faire de Montréal un milieu juridique d'une grande vitalité. Cette force collective mérite d'être reconnue et célébrée.

Je termine cette année de bâtonnat avec une immense reconnaissance.

Merci aux membres du Barreau de Montréal pour leur confiance. J'ai eu le privilège de travailler avec un conseil d'administration investi, des bénévoles généreux et une permanence d'un professionnalisme remarquable.

Merci aux membres de mon conseil d'administration, M^{es} Harry Dikranian, Sophie Estienne, Gabrielle Gayrard, Mathieu Jacques, Marie-France Le Bel, Peter Moraitis, Patrycja Nowakowska, Félix Rhéaume, Marc-André Séguin, Joey Suri et Pascale Vigneau, ainsi qu'à ma première conseillère, M^e Alice Popovici, pour leur engagement, leur rigueur et leur précieuse contribution tout au long de cette année. Je suis convaincue qu'en tant que prochaine bâtonnière, M^e Popovici saura porter l'institution avec intelligence, rigueur, engagement et sens des responsabilités.

Merci également à l'ensemble de la permanence du Barreau de Montréal, ainsi qu'à sa cheffe d'orchestre, M^e Tamara Davis, directrice générale. Cette petite équipe accomplit de grandes choses, avec rigueur, dévouement et constance, et son travail, mené jour après jour, mérite toute notre reconnaissance.

Merci enfin à toutes celles et tous ceux qui font vivre cette institution et qui, chaque jour, exercent le droit avec compétence, courage et intégrité.

C'est cette communauté que j'ai eu l'honneur de servir. Et c'est avec gratitude que je referme cette année, convaincue plus que jamais que le Barreau de Montréal peut être fier de ce qu'il est, de ce qu'il incarne et de ce qu'il continue de bâtir.

**M^e Valérie Assouline
Bâtonnière du Barreau de Montréal**

Mot de la directrice générale



Me revoici à la fin d'une autre belle année au sein du Barreau de Montréal. Les années passent, mais la passion et le dynamisme avec lesquels j'affronte les défis et projets du Barreau de Montréal y sont toujours. Cette dernière année ne fut pas une exception et je suis ravie de vous faire part de ce qui aura permis à notre organisation de continuer à grandir et à réaliser sa mission de protection du public.

Au fil de l'année 2025-2026, le Barreau a franchi un seuil déterminant. Il n'est toutefois pas question d'une simple succession d'initiatives, mais bien d'une véritable mise en mouvement, structurée, assumée et tournée vers l'avenir. Dans un domaine en transformation constante, avec des besoins divers, nous avons choisi d'être bienveillants : anticiper plutôt que subir, bâtir plutôt qu'ajuster, et surtout, placer le public et nos membres au cœur de chacune de nos réalisations.

C'est dans cet esprit que s'est amorcée la mise en œuvre de la nouvelle planification stratégique 2025-2029. Ce plan incarne la feuille de route de notre organisation pour les quatre prochaines années et s'inscrit dans une vision collective : celle d'un Barreau agile, influent et profondément connecté aux réalités contemporaines de la pratique et de notre métropole. Les premières actions posées cette année, qui porteront leurs fruits au cours des années prochaines, témoignent déjà de cette ambition d'évoluer.

Transformation des outils et des façons de faire

Au cours de la dernière année, nous avons lancé un chantier d'envergure : celui de notre transformation numérique. Ce projet, ambitieux et structurant, viendra redéfinir en profondeur nos façons de travailler, de collaborer et de mieux servir le public et nos membres. Il ne s'agit pas uniquement d'outils, mais bien d'une évolution organisationnelle, orientée vers l'efficacité, la fluidité et l'innovation. Ce travail, orchestré par notre chef des opérations et de l'administration, M. Guillaume Bottemine, continuera dans les deux prochaines années et mobilisera, à tour de rôle, toutes les directions du Barreau de Montréal.

À la suite d'un sondage auprès de nos 17 000 membres, nous avons aussi entrepris de repenser notre offre de formation pour répondre davantage aux besoins émergeant de la pratique professionnelle. Conscients que les parcours se diversifient, nous avons élargi et diversifié nos contenus afin qu'ils soient plus ciblés, plus accessibles et mieux ancrés dans la réalité du terrain. Grâce à l'engagement de nombreux bénévoles qui réfléchissent en comité, plus d'une vingtaine de formations ont été organisées et offertes au cours de l'année. Parmi celles-ci, des activités visant à démystifier l'intelligence artificielle, à mieux comprendre les enjeux de fraude chez les aînés, ainsi que des formations élaborées avec des membres de la magistrature pour outiller les

avocats de notre section dans l'amélioration de leur pratique de la gestion de l'instance. Avec cette nouvelle approche, et le travail de l'équipe de notre directrice des programmes et relations clientèle, M^e Edwige Ella Lokrou, nous avons vu notre taux de participation à l'ensemble de nos formations plus que doubler au cours de la dernière année.

Dans une logique d'intelligence collective, nous avons aussi renforcé notre lien avec les présidents de nos 25 comités. L'instauration de rencontres bisannuelles de présentation et de partage d'information a permis de créer un espace de dialogue privilégié, favorisant la circulation des idées, la cohérence des actions et une mobilisation accrue autour des priorités du Barreau de Montréal et de la communauté juridique. Cette approche collaborative contribue à ancrer davantage notre gouvernance dans l'écoute et la co-construction.

Cette volonté d'évolution s'est également traduite dans notre manière de conclure des partenariats avec des organisations périphériques de la communauté juridique. Soucieux de mettre de l'avant les meilleurs outils et services pour nos membres, nous avons revu notre procédure de sélection des partenaires et amorcé un virage vers des collaborations plus stratégiques, fondées sur la création de valeur mutuelle. À cet égard, et grâce au travail de notre nouvelle cheffe des communications et marketing, M^{me} Déborah Levy, nous avons conclu une nouvelle entente de partenariat avec le Groupe Montpetit, ce qui constitue une première étape cruciale dans notre évolution. Cette entente reflète notre capacité à établir des alliances structurantes, au bénéfice direct de notre communauté.

Des actions alignées sur des besoins précis

L'année a également été marquée par des projets qui nous ont permis de continuer à être *au service de la justice* à Montréal.

La dissolution de l'Association d'entraide des avocats de Montréal (AEAM) s'est concrétisée et ses actifs ont été transférés à la Fondation du Barreau du Québec afin de créer un fonds de soutien destiné aux programmes du Barreau de Montréal. Cette nouvelle collaboration permettra aux membres de la communauté juridique, plus particulièrement la relève, de bénéficier de nouveaux programmes pour se développer et s'épanouir sur le plan professionnel. Ce partenariat a également permis de lancer un nouveau programme de bourses destiné aux jeunes juristes ainsi qu'aux avocats souhaitant se spécialiser en droit de la jeunesse et en droit de l'immigration, deux domaines où la demande croissante de la population requiert un nombre accru de professionnels qualifiés. Ce programme est le premier dans une nouvelle série qui continuera à être annoncée par la section de Montréal au cours des prochains mois.

La deuxième édition des Rendez-vous VISEZ DROIT a connu un vif succès, confirmant l'importance de cette initiative dont l'objectif est de rapprocher le public du système de justice. Les portes ouvertes du Palais de justice de Montréal et de la Cour d'appel du Québec ont également attiré des milliers de Montréalais, offrant une occasion privilégiée de découvrir les coulisses de ces institutions, d'échanger avec des acteurs du milieu et de mieux saisir le fonctionnement de l'appareil judiciaire. Avec l'appui de nos partenaires du réseau et nos bénévoles dédiés, ces activités ont renforcé le dialogue entre la justice et la communauté et mis en valeur le travail de celles et ceux qui la font vivre au quotidien.

Nous avons de plus entrepris une révision approfondie de nos pratiques liées au traitement des dossiers de pratique illégale du droit, afin d'assurer une intervention plus cohérente, efficace et adaptée aux réalités actuelles. Pilotée par notre directrice des affaires juridiques, M^e Pinou Thong, cette démarche se veut également une réponse à l'appel lancé

par la magistrature à l'ensemble de la communauté juridique pour réfléchir à de nouvelles façons de régler certains dossiers, lorsque des solutions autres que la poursuite peuvent être envisagées. En modernisant notre approche, nous souhaitons renforcer nos mécanismes d'analyse, optimiser nos processus internes et accroître notre capacité à intervenir de manière plus proactive, au bénéfice de la protection du public et de l'intégrité de la profession.

Des progrès qui prennent sens ensemble

Au terme de cette année charnière, je tiens à exprimer ma profonde gratitude.

À l'ensemble des employés de la permanence du Barreau de Montréal, qui œuvrent quotidiennement avec passion et conviction à la réalisation de notre mission. Sans eux, nos projets ne pourraient se concrétiser avec la même qualité ni la même portée. Ce sont eux qui transforment les idées en actions, et les actions en résultats tangibles.

À notre bâtonnière, M^e Valérie Assouline, pour sa passion et sa détermination à porter avec conviction les différents mandats de l'organisation pendant la dernière année. Son engagement constant pour favoriser l'accès à la justice pour les jeunes et les moins jeunes est une source d'inspiration.

Ce que nous avons *bâti* ensemble dans la dernière année constitue les bases d'une organisation plus forte, plus agile et résolument tournée vers l'avenir. Et c'est avec confiance, un peu d'excitation, mais surtout, une profonde reconnaissance que nous poursuivrons tous *ensemble* sur ce chemin.

M^e Tamara Davis
Directrice générale du Barreau de Montréal

Planification stratégique

La nouvelle planification stratégique 2025-2029 a été lancée au cours du présent exercice financier. Plusieurs actions ont été amorcées ou déployées afin de répondre aux objectifs stratégiques établis.

Parmi celles-ci, notons :

AXE 1

Rayonner

Objectif 1

Accroître la présence du Barreau de Montréal et jouer un rôle actif dans les dossiers prioritaires associés à la protection du public et à l'accès à la justice

Une politique de représentation, assortie d'un calendrier des activités récurrentes nécessitant la participation du Barreau de Montréal, a été élaborée.

Objectif 2

Affirmer le rôle et l'apport distinctif du Barreau de Montréal en complémentarité avec la mission du Barreau du Québec

Un appel à propositions a été lancé afin de sélectionner une firme externe pour effectuer un audit de nos outils de communication et nous accompagner dans l'élaboration d'un nouveau plan de communication organisationnel.

Objectif 3

Accompagner et outiller les avocats dans l'évolution de leur pratique, en réponse aux besoins changeants et aux réalités spécifiquement montréalaises

La tarification et les axes prioritaires des formations destinées aux avocats ont été révisés grâce à un sondage mené auprès des membres, permettant d'ajuster notre grille tarifaire et d'optimiser l'offre de formation.

AXE 2

Collaborer

Objectif 1

Harmoniser les activités du Barreau de Montréal avec celles des parties prenantes de l'écosystème juridique, en veillant à leur complémentarité

Nous avons redéfini et identifié les outils informationnels et promotionnels les plus pertinents destinés aux nouveaux assermentés afin de faire connaître davantage la section.

Objectif 2

Mobiliser et renforcer l'engagement des avocats envers le Barreau de Montréal et sa mission de protection du public

Des démarches ont été entreprises avec le SPVM et l'Agence des services frontaliers du Canada (ASFC) afin d'établir des canaux de communication et de partager des ressources et des outils de prévention liés à la pratique illégale du droit.

Objectif 3

Collaborer avec des partenaires de proximité afin d'intensifier la présence du Barreau de Montréal et de déployer des initiatives inspirantes à valeur ajoutée

Une entente a été conclue avec Immigrant Québec, renforçant notre capacité à sensibiliser les nouveaux arrivants aux risques associés à la pratique illégale du droit.

AXE 3

Pérenniser

Objectif 1

Optimiser les processus organisationnels et technologiques pour garantir l'efficacité et la continuité des activités

Une transformation numérique a été amorcée au Barreau de Montréal afin de moderniser nos procédures et de remplacer la base de données BaroRef, marquant une étape importante vers une organisation plus agile et performante.

Objectif 2

Offrir une expérience de travail valorisante et enrichissante, où chaque personne peut développer ses compétences et contribuer à une mission porteuse de sens

Un processus renouvelé, résolument moderne, a été déployé afin de mieux reconnaître et mettre en valeur la contribution essentielle de l'ensemble des employés.

Objectif 3

Diversifier les sources de revenus pour accroître le rayonnement et l'impact du Barreau de Montréal

Nous avons repensé en profondeur la structure d'attribution de nos partenariats, afin de mieux arrimer nos actions aux besoins réels de nos membres et de soutenir plus efficacement l'exercice de leur profession.

La liste ci-haut n'est pas exhaustive.

Elle présente certaines des principales actions menées, tandis que l'ensemble des réalisations du Barreau de Montréal est détaillé dans le présent rapport annuel et dans les rapports annuels des années précédentes.

Gouvernance

Conseil d'administration

De gauche à droite, première rangée :

M^e Patrycja NOWAKOWSKA, conseillère, M^e Alice POPOVICI, première conseillère, Madame la bâtonnière Valérie ASSOULINE, M^e Marie-France LE BEL, conseillère.

De gauche à droite, rangées arrière :

M^e Mathieu JACQUES, conseiller, M^e Sophie ESTIENNE, conseillère, M^e Pascale VIGNEAU, conseillère, M^e Tamara DAVIS, directrice générale, M^e Joey SURI, conseiller, M^e Harry DIKRANIAN, conseiller, M^e Marc-André SÉGUIN, conseiller, M^e Gabrielle GAYRARD, conseillère, M^e Peter MORAITIS, conseiller et M^e Félix RHÉAUME, conseiller.



Les membres

Bâtonnière de Montréal :

M^e Valérie Assouline (mandat d'un an - entrée en fonction : 7 mai 2025)*

Première conseillère :

M^e Alice Popovici
(mandat d'un an - entrée en fonction : 7 mai 2025)*

Les administrateurs

M^e Harry Dikranian (mandat de deux ans - entrée en fonction : 7 mai 2025)*

M^e Sophie Estienne (mandat de deux ans - entrée en fonction : 7 mai 2025)

M^e Gabrielle Gayrard (mandat de deux ans - entrée en fonction : 7 mai 2025)*

M^e Mathieu Jacques (mandat de deux ans - entrée en fonction : 8 mai 2024)

M^e Marie-France Le Bel (mandat de deux ans - entrée en fonction : 8 mai 2024)

M^e Peter Moraitis (mandat de deux ans - entrée en fonction : 8 mai 2024)

M^e Patrycja Nowakowska (mandat de deux ans - entrée en fonction : 8 mai 2024)

M^e Félix Rhéaume (mandat de deux ans - entrée en fonction : 7 mai 2025)*

M^e Marc-André Séguin (mandat de deux ans - entrée en fonction : 7 mai 2025)*

M^e Joey Suri (mandat de deux ans - entrée en fonction : 7 mai 2025)

M^e Pascale Vigneau (mandat de deux ans - entrée en fonction : 7 mai 2025)*

*Élus par acclamation à l'élection 2025

Nommés par le conseil dans cette fonction

Trésorier : M^e Mathieu Jacques (deux ans)
Secrétaire : M^e Sophie Estienne (deux ans)

Rémunération des administrateurs

Bâtonnière : 80 000 \$
Première conseillère : 25 000 \$
Bâtonnier sortant : 15 000 \$

Réunions du conseil

6 séances régulières
1 séance extraordinaire

L'assemblée générale annuelle a eu lieu le 7 mai 2025.

Élections 2025

Les administrateurs élus sont :

M^e Joey SuriM^e Sophie Estienne

Début de la période	22 avril 2025, 9 h 00 (25 avril 2025, 14 h 00 – pour 98 électeurs)
Fin de la période	24 avril 2025, 16 h 00 (27 avril 2025, 21 h 00 – pour 98 électeurs)

Dévoilement des résultats à compter du 27 avril 2025, 21 h 01

Membres de l'ordre

Nombre de membres éligibles 16 387

Bâtonnier : poste à combler

Bâtonnière élue par acclamation **1**
M^e Valérie Assouline

Premier conseiller : poste à combler

Première conseillère élue par acclamation **1**
M^e Alice Popovici

Conseiller : poste à combler

Conseillers élus par acclamation **5**
M^e Harry Dikranian
M^e Gabrielle Gayraud
M^e Félix Rhéaume
M^e Marc-André Séguin
M^e Pascale Vigneau

Administrateur (2 ans)

Conseiller ayant 35 ans et moins - poste à combler :

Nombre de membres éligibles 16 387
Nombre de membres ayant voté 1 226 7,5 %

M ^e Joey Suri	490
M ^e Sophie Estienne	374
M ^e François Lavigne-Massicotte	363
M ^e Maria-Christina Sorbo-Mayrand	326
M ^e Audrey Baillairgé	282
M ^e Marc Khalil	246

TOTAL

Annuler mon vote **1 226**
25 2 %

Résolutions du conseil

Les faits saillants

Seules les plus importantes résolutions adoptées par le Conseil sont résumées ci après :

- Adoption de la *Politique sur le fonctionnement des comités*, entrée en vigueur le 1^{er} juin 2025
- Adoption de la *Planification stratégique 2025-2029*
- Adoption des cotes de risque et approbation de la poursuite des travaux en lien avec la *Politique de gestion des risques*
- Adoption des principes directeurs en matière dans l'octroi des partenariats
- Adoption de la firme comptable pour les audits 2026, 2027 et 2028 du Barreau de Montréal
- Adoption des orientations à inclure dans la politique de cooptation des administrateurs du Conseil
- Approbation du dépôt d'une demande d'aide financière au Programme d'aide financière pour favoriser l'accès à la justice du ministère de la Justice du Québec pour un montant total de 300 000 \$ sur trois ans
- Renouvellement du mandat du commissaire à la déontologie et de son substitut jusqu'en septembre 2027
- Fixation de la cotisation des membres du Barreau de Montréal pour 2026-2027
- Adoption de l'octroi du contrat à BVC Groupe Cyberjustice dans le cadre de la mise en œuvre du projet de transformation numérique
- Adoption du Programme de bourses pour la relève en droit de l'immigration et en droit de la jeunesse avec les fonds issus de la dissolution de l'AEAM
- Adoption des *Règles administratives du service de référence des avocats*, entrées en vigueur le 1^{er} novembre 2025
- Adoption du plan de gestion des risques incluant les mesures, responsables désignés et cote de risque résiduel
- Détermination des profils de compétence recherchés pour les élections 2026-2027
- Détermination des récipiendaires de différents prix du Barreau de Montréal :
 - *Prix Cécile Prévost* : M. Giovanni Diamente
 - *Prix Pierre-Fournier* : M^e Luc Deshaies, Ad. E.
 - *Prix d'excellence du bâtonnier* : M^e Nicholas St-Jacques
 - *Médaille du Barreau de Montréal* : L'honorable Nicole Duval Hesler
- Adoption du budget 2026-2027 du Barreau de Montréal
- Mandat confié au comité Finances et audit de proposer une démarche de révision de la rémunération des dirigeants et de leurs frais de représentation

Gouvernance

Nombre de rencontres : 4

Le comité de gouvernance veille à accompagner et à conseiller le Conseil d'administration. Pour ce faire, il propose des recommandations en vue de l'adoption, de la mise à jour et de l'application d'un ensemble de processus de gouvernance qui respectent les obligations légales du Barreau de Montréal et reflètent les meilleures pratiques et tendances actuelles en matière de saine gouvernance dans les organismes comparables, et ce, dans le respect des principes de responsabilité, d'intégrité, d'équité et de transparence.

Dans cette optique, le comité a travaillé cette année à :

- Collaborer à la rédaction et recommander l'adoption d'une politique de cooptation des officiers et des administrateurs du Barreau de Montréal afin de clarifier et structurer les mécanismes de cooptation afin d'assurer une transition harmonieuse et transparente au sein des instances décisionnelles ;
- Réviser les questions d'un sondage portant sur d'éventuelles modifications à la gouvernance de la section afin de recueillir des données pertinentes auprès des administrateurs afin d'éclairer les discussions stratégiques de la journée de réflexion. Le comité a également élaboré une proposition d'ordre du jour de cette journée ;
- Discuter et proposer des suggestions concernant le renouvellement du mandat du commissaire à l'éthique et à la déontologie du Barreau de Montréal ;
- Amorcer la conception d'une politique visant à encadrer les représentations officielles du Barreau de Montréal, tant par ses élus que par ses représentants désignés, afin d'assurer la cohérence des messages et la clarté des rôles ;
- Évaluer et recommander les profils de compétences recherchés pour les postes d'administrateur vacants en vue des élections au Conseil d'administration afin d'assurer une composition équilibrée, diversifiée et adaptée aux défis de l'organisation ;
- Proposer des orientations pour ajouter ou modifier certaines dispositions de la Politique de gouvernance et de régie interne pour refléter davantage l'évolution de certaines pratiques et de clarifier certains processus internes ;
- Proposer des règles de composition de la tribune et de fonctionnement pour les prestations de serment pour assurer un cadre uniforme, respectueux du protocole et représentatif des valeurs institutionnelles du Barreau de Montréal.

Membres :

M^e **Alice Popovici**, *présidente*, M^{me} la bâtonnière Valérie Assouline, M^{es} Christiane Brizard (membre externe), Harry Dikranian, Sophie Estienne, Mathieu Jacques et Peter Moraitis

Coordination :

M^e Tamara Davis

Finances et audit

Nombre de rencontres : 4

Le comité des finances et audit assure la supervision des finances du Barreau de Montréal, des mécanismes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que des initiatives de transformation numérique et des activités d'audit externe.

Dans cette optique, le comité a notamment travaillé à :

- Analyser les états financiers mensuels et trimestriels, discuter de ceux-ci avec la direction générale et le comptable au besoin, et formuler les recommandations appropriées au Conseil d'administration ;
- Recommander au conseil le renouvellement des placements en tenant compte de l'objectif stratégique de remboursement de la dette, tout en assurant la préservation de l'équilibre financier ;
- Déterminer le montant de la cotisation des membres pour 2027-2028 et analyser l'ensemble des sources de revenus ;
- Examiner le budget 2026-2027 (produits et charges), en valider les prévisions financières et en recommander l'adoption au Conseil ;
- Évaluer les besoins prioritaires et les enjeux urgents en matière de technologies de l'information, en cohérence avec les orientations stratégiques ;
- Sélectionner la solution technologique et le fournisseur retenus dans le cadre du projet de transformation numérique visant l'optimisation des processus internes et l'amélioration des services externes, et assurer le suivi de leur déploiement (échancier, coûts) ;
- Examiner et confirmer le registre des risques du Barreau de Montréal afin d'assurer un suivi rigoureux des risques identifiés, de leur évaluation et des mesures d'atténuation mises en place ;
- Analyser les candidatures reçues dans le cadre d'un appel à propositions auprès d'organismes spécialisés dans le domaine du recrutement juridique, en vue d'identifier un nouveau partenaire financier, et formuler une recommandation au conseil quant au partenaire retenu ;
- Assurer le suivi du processus de dissolution de l'Association d'entraide des avocats de Montréal (AEAM) et formuler une recommandation au Conseil à l'égard du mécanisme de transfert des fonds destinés au financement de nouveaux programmes du Barreau de Montréal par la Fondation du Barreau du Québec ;
- Effectuer le suivi du dossier d'aménagement du Salon des avocats au 17^e étage du Palais de justice, dans les locaux du CAIJ, notamment quant au respect des coûts autorisés et des échanciers ;
- Participer à une formation portant sur la Loi 25 afin d'approfondir la compréhension des responsabilités du conseil en matière de gouvernance, de conformité, de reddition de comptes et de gestion des risques liés à la protection des renseignements personnels.

Membres :

M^e **Mathieu Jacques**, président, M^{es} Valérie Assouline, Tamara Davis (*ex officio*), Gabrielle Gayrard, Antoine Lamarre, Joey Suri et Pascale Vigneau

Coordination :

M. Guillaume Bottemine

Positionnement

Nombre de rencontres : 4

Le comité de positionnement se réunit au besoin et propose des recommandations en vue de l'adoption de positions publiques sur des dossiers affectant la protection du public, les membres, l'administration et l'accès à la justice de la section.

Dans cette optique, le comité a travaillé cette année à :

- Développer des fiches d'information portant sur des dossiers juridiques propres aux réalités montréalaises ;
- Analyser les offres de services reçues dans le cadre d'un appel d'offres auprès de firmes spécialisées en communication afin d'identifier celle à retenir pour le diagnostic des outils de communications du Barreau de Montréal et la proposition d'un plan d'action des communications aligné sur la planification stratégique 2026-2029 ;
- Analyser les enjeux soulevés par l'audit des communications.

Membres :

M^e **Valérie Assouline**, *présidente*, M^{es} Tamara Davis (*ex officio*), Marie-Ève Lachapelle, Alice Popovici, Félix Rhéaume, Marc-André Séguin et Joey Suri

Coordination :

M^{me} Déborah Levy (à partir de mars 2026) et M^{me} Alexandra Thompson (jusqu'en décembre 2025)

Ressources humaines

Nombre de rencontres : 4

Le comité des ressources humaines collabore avec le Conseil d'administration en le guidant quant à la mise en place et à l'application, par la direction générale, des politiques en ressources humaines applicables à l'ensemble des employés. Il accompagne également le Conseil en matière d'évaluation, de rémunération et de planification de la relève de la direction générale et des postes de direction.

Dans cette optique, le comité a notamment travaillé à :

- Suivre la réalisation du sondage de mobilisation des employés 2026 ;
- Être tenu informé des activités de recrutement pour l'exercice 2025-2026, en lien avec les besoins opérationnels de l'organisation ;
- Être tenu informé du processus d'appréciation de la contribution (évaluation annuelle) des employés pour l'exercice 2025-2026 ;
- Recommander au Conseil les objectifs et chantiers stratégiques du comité des ressources humaines pour l'exercice 2026-2027.

- Recommander un plan d'action visant à développer l'ensemble des outils nécessaires pour assurer une relève structurée de la direction générale ;
- Participer à une formation portant sur les politiques de rémunération, afin de renforcer les connaissances des membres du Comité en matière de gouvernance et de bonnes pratiques ;
- Recommander le choix d'un fournisseur pour la mise en place d'un système d'information en ressources humaines (SIRH), en fonction des besoins organisationnels et des contraintes budgétaires ;
- Recommander le taux possible pour les augmentations salariales pour l'exercice 2026-2027, sur la base de comparatifs issus d'organisations de référence ;

Membres :

M^e **Marie-France Le Bel**, *présidente*, M^{es} Tamara Davis (*ex officio*), Caroline Jodoin (membre externe), Patrycja Nowakowska, Felix Rhéaume et Marc-André Séguin

Coordination :

M^{me} Jeanne Dosu et M. Guillaume Bottemine

Équipe



1



2



3



4



5



6



7



8



9



10



11



12



13



14



15



17



18



19



20

La direction

M^e **Tamara Davis** ¹
directrice générale

M. **Guillaume Bottemine** ²
chef, opérations et administration

M^e **Edwige Ella Lokrou** ³
directrice des programmes et
relations avec les clientèles

M^{me} **Déborah Levy** ⁴
cheffe, communications et marketing

M^e **Pinou Thong** ⁵
directrice des affaires juridique

Les employés

M^e **Carmine Belfort** ⁶
responsable du service de référence

M^{me} **Camille Desmet** ⁷
adjointe administrative

M^{me} **Jeanne Dosu** ⁸
coordonnatrice ressources humaines et opérations

M^{me} **Léa Cohen Tanugi** ⁹
coordonnatrice – prestations de serment
et salon des avocats

M^{me} **Kelly Corbeil-Bédard** ¹⁰
technicienne juridique (jusqu'au 30 avril 2026)

M^{me} **Valériane B. Dumont** ¹¹
chargée de projets senior, communication et
projets spéciaux

M^{me} **Linda Marcotte** ¹²
adjointe-réceptionniste

M^e **Marie-Anne Filiatrault** ¹³
avocate enquêtrice

M^e **Isabelle Haché** ¹⁴
avocate enquêtrice

M^e **Noémie Merrette** ¹⁵
avocate-coordonnatrice, SAGE et conciliation

M^e **Ornella Nkenfack Tsafack***
préposée au service de référence

M^{me} **Cecilia Ortiz-Belloso** ¹⁶
adjointe à la direction générale

M^{me} **Christine Plourde***
chargée de projets, communication et événements

M^{me} **Lucy Pyrrha** ¹⁷
coordonnatrice des comités, formations et subventions

M^{me} **Ruksana Rezaul** ¹⁸
adjointe juridique

M^{me} **Katherine Taron** ¹⁹
conseillère, communications et marketing

**Ne figurent pas sur les photos*



M^e Caroline Larouche, présidente
 M^e David Ettegui
 M^e Julie Mousseau
 M^e Extra Jr Laguerre
 M^e Robin Schiller
 M^e Alexandre Forest
 M^e Michel P. Synnott
 M^e Brian R. Mitchell*
 M^e Simon Tremblay
 M^e Magali Fournier, Ad. E.
 L'honorable Greg Moore
 M^e Luc Deshaies, Ad. E.
 L'honorable Catherine Pilon
 M^e Elizabeth Greene
 M^e Marc Charbonneau

M. le bâtonnier Nicolas Plourde, Ad. E.
 M^e Stephen G. Schenke
 M. le bâtonnier Gilles Ouimet, Ad. E.
 M^e Julie Latour
 L'honorable David R. Collier
 L'honorable Bernard Synnott, Ad. E.
 M. Stéphane Rivard
 M^e Alan M. Stein
 Le très honorable Richard Wagner
 L'honorable Michel A. Pinsonnault
 M^e Lynne Kassie, Ad. E.
 L'honorable Robert Mongeon
 L'honorable Pierrette Rayle*
 M. Alain Letourneau, c.r., Ad. E.
 * à la retraite

Conférence des anciens bâtonniers

C'est en 1981 que M^e Philippe Casgrain, c.r., Ad. E., et alors bâtonnier de Montréal, indiquait qu'il y aurait tout intérêt à permettre aux anciens bâtonniers de la section de continuer à servir activement le Barreau lorsque leur mandat est terminé, afin qu'ils ne se sentent pas écartés des activités du Conseil et pour permettre à ce dernier de profiter de leur précieuse expérience. La Conférence est présidée par le bâtonnier sortant et la directrice générale du Barreau de Montréal agit comme secrétaire.



Accès à la justice en langue anglaise

Le comité étudie les situations factuelles et juridiques pouvant affecter ou promouvoir l'accès à la justice en langue anglaise des justiciables du district judiciaire de Montréal. Dans cette optique, les membres ont continué leur suivi de la pénurie de sténographes bilingues et ont discuté des solutions à ce problème. Les membres ont également analysé la possibilité pour les justiciables d'obtenir un service à la clientèle en anglais dans les palais de justice de Montréal.

Les membres ont aussi concentré leurs efforts sur l'analyse des répercussions de la *Loi sur la langue officielle et commune du Québec*, le français sur la *Charte de la langue française*. L'accent a été mis sur l'article 10 de cette charte, qui impose l'obligation d'accompagner d'une version française tout jugement rédigé en anglais, mettant fin à une instance ou présentant un intérêt pour le public. De manière générale, le comité étudie l'état de la situation dans les différents tribunaux et examine les répercussions potentielles sur les parties concernées. Il s'intéresse également à l'exécu-

tion, à la portée et à l'influence des jugements rendus dans ce contexte. Ces démarches ont pour objectif d'élaborer des recommandations permettant d'adopter une position claire sur cet enjeu et de promouvoir l'harmonisation de la pratique sur la question.

De plus, le comité a organisé une formation sur les droits linguistiques devant les tribunaux québécois, offerte dans la formation continue des avocats. Le comité a aussi collaboré avec une université montréalaise en intervenant dans le cadre d'un cours d'études supérieures portant sur la traduction juridique.

Membres :

L'honorable **Robert Mongeon** et M^e **Sarah D. Pinonnault**, *co-présidents*, les honorables Stephen W. Hamilton, juge de la Cour d'appel, Janet Michelin, juge de la Cour supérieure, Salvatore Mascia, juge de la Cour du Québec, Gabriel Boutros, juge de la Cour municipale, M^{es} Audrey Baillairgé, Anne-Marie Dodds, David Ettedgui, Perri Ravon, Catherine Stephanou, Evangelia Tsotsis, Allison Turner, ainsi que les représentants, d'Éducaloi, de l'Aide juridique, du ministère de la Justice du Canada, du Secrétariat aux relations avec les Québécois d'expression anglaise (depuis décembre 2025), du Tribunal administratif du Québec (TAQ), du Tribunal administratif du travail (TAT) et du Barreau du Québec

Coordination :

M^e Marie-Anne Filiatrault

Administration de la justice en matière criminelle

Le comité permet de maintenir le lien essentiel entre le Barreau, ses membres, la Cour du Québec et la Cour supérieure. Le comité identifie et traite des difficultés auxquelles sont confrontés les intervenants de la justice criminelle dans le district judiciaire de Montréal.

Les discussions du comité ont porté principalement sur la gestion administrative des tribunaux et des services judiciaires dans l'optique de l'amélioration de l'accès à la justice, notamment :

La Cour supérieure :

- Les délais judiciaires et l'augmentation du nombre de dossiers ;
- La nécessité du respect des procédures pour permettre une gestion optimale des dossiers ;
- Les difficultés liées aux expertises en santé mentale ;
- Les enjeux liés aux déplacements des détenus et aux visioconférences.

La Cour du Québec :

- Les délais judiciaires et l'attribution des dossiers dans les différentes salles ;
- La gestion des dossiers en salle de cour, notamment, les « conférences de gestion Labelle » ;
- Les enjeux liés à la détention, au déplacement des détenus et à la présence d'interprètes en salle de cour ;
- Les autorisations judiciaires en matière pénale.

Les enjeux suivants ont également été abordés par le comité :

- L'état de la situation et les délais judiciaires à la Cour municipale de Montréal ;
- La transcription des interrogatoires par le service centralisé ;
- L'augmentation de la complexité des dossiers et le choix du mode de procès ;
- La charge de travail des Services judiciaires, incluant l'émission des PV et le travail des greffiers ;
- La coordination et la gestion efficace des dossiers à tous les niveaux ;
- L'implantation de Lexius.

Membres :

M^e **Isabeau Morrissette**, présidente, les honorables Lyne Décarie, juge de la Cour supérieure, Mélanie Hébert, juge de la Cour du Québec, Steeve Larivière, juge de la Cour municipale, M^{es} Sean Sebastian Cameron et Simon C. Chartier, ainsi que les représentants de Revenu Québec, de l'Association des avocats de la défense de Montréal (AADM), de l'Aide juridique, de l'Autorité des marchés financiers (AMF), du Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP), de la Direction des poursuites pénales et criminelles (DPPC), du ministère de la Sécurité publique, du Service de police de la Ville de Montréal (SPVM), du Service des poursuites pénales du Canada (SPPC), des Services judiciaires et de la Sureté du Québec (SQ)

Coordination :

M^e Marie-Anne Filiatrault

Concours

Le comité Concours a pour mission principale de collaborer à l'organisation d'un concours de débats oratoires destiné aux étudiants de niveau collégial et d'un concours d'essais littéraires destiné aux élèves de niveaux primaire et secondaire, « *La justice a bonne mine* ».

Après la tenue des deux activités, les membres du comité se réunissent également afin de discuter des points forts et de ceux à améliorer lors des prochaines éditions.

Au cours de l'exercice, les membres du comité ont notamment :

- Déterminé les thèmes des deux concours ;
- Procédé à la lecture de près de 300 textes soumis par les participants du concours d'essais littéraires et choisi les gagnants ;
- Participé à l'organisation des débats oratoires et proposé les noms d'individus dont l'expertise est en lien avec le sujet du débat afin que ceux-ci agissent à titre de membres de jury ;
- Révisé et modifié le *Règlement du concours « La justice a bonne mine »* afin, notamment, de prendre en compte l'utilisation grandissante de l'intelligence artificielle ;

Membres :

M^e **Émilie Jutras**, présidente, l'honorable Claude Champagne, M^{es} Ryan Allen, Sophie Courville-Le Bouyonnec, Karine Lagacé-Paquette, Sonia Lalonde, Nathalie Lefebvre, Sylvain Lippé (jusqu'en février 2026), Nathalie Marois, Peter Moraitis, Julie Pelletier, Félix Rhéaume, Ariane Roberge, Gabrielle Robert et Tim Seah

Coordination :

M^{me} Christine Plourde

Équité, diversité et inclusion (EDI)

Au cours de l'année 2025-2026, les membres du comité ÉDI ont poursuivi leurs activités d'intégration des valeurs d'équité et d'inclusion, et de promotion de la diversité au sein de la communauté juridique de Montréal. Ils ont notamment organisé une formation sur la neurodiversité, intitulée « **Gérer la neurodiversité dans une équipe de travail diversifiée et performante** ».

Le comité a également entamé une collaboration avec le comité Relations avec les membres, dans l'objectif de publier chaque année une *Figure de maître* portant sur les thèmes de l'équité, de la diversité et de l'inclusion. La *Figure de maître* de M^e **Marie-Livia Beaugé**, diffusée cette année, illustre bien cette collaboration.

Pour l'année à venir, le comité travaille sur une formation d'une demi-journée portant sur le droit des femmes et des minorités.

Membres :

M^e **Cynthia Brunet**, présidente, M^{es} Xavier Arbour, Véronique Bureau, Mina Chamsi, Anne-Virginie Desmarais, Karina Gagnon, Thomas Legault-Perron, Tuan Khai Alain Nguyen, Gabriel Ouellette et Paul Prosterman, ainsi qu'un représentant du Jeune Barreau de Montréal (JBM)

Coordination :

M^{me} Lucy Pyrrha

Éthique et professionnalisme des avocats

Les membres du comité travaillent à promouvoir les pratiques éthiques et le professionnalisme des avocats. Pour ce faire, les membres s'efforcent de créer des formations et des outils de sensibilisation innovants destinés à tous les membres de la profession et se basant sur des problématiques récurrentes identifiées par les membres du comité.

Au cours de l'année, les membres ont poursuivi la mise à jour approfondie du *Guide de courtoisie professionnelle* en vue d'en produire une nouvelle édition entièrement réinventée. Destiné aux avocats de tous les milieux et exerçant dans divers champs de pratique, ce nouveau guide aborde notamment la courtoisie professionnelle à l'ère numérique et virtuelle. Il ne se limite pas à la courtoisie dans un contexte de pratique privée en litige et tient compte de la diversité des milieux de pratique de la profession.

Les membres ont également entamé la mise à jour du *Guide sur les mandats à portée limitée*, destiné aux avocats souhaitant agir dans le cadre de tels mandats. Cette révision vise à en actualiser le contenu dans le but de soutenir les avocats voulant offrir ce type de services.

Enfin, les membres du comité ont participé au processus de recherche du prochain commissaire à l'éthique et à la déontologie du Barreau de Montréal.

Membres :

M^e **Annie Rainville**, présidente, les honorables Marie-Claude Rigaud, juge de la Cour supérieure et Marie Kettlyne Ruben, juge de la Cour du Québec, M^{es} Anthony Battah, Jérôme Beaugrand-Champagne, Geneviève Cardinal, Caroline Chrétien, Jenna De Santis, Harry H. Dikranian, Laurence Hamel, Éliane Jetté, Irwin Liebman et François-Xavier Robert

Coordination :

M^e Marie-Anne Filiatrault

Formations

Le comité Formation organise des activités de formation variées destinées aux membres et conformément au référentiel de compétences des avocats du Barreau du Québec. Les formations doivent renforcer les compétences professionnelles des avocats, encourager l'amélioration continue des compétences et des connaissances, et soutenir la santé et le bien-être des avocats.

Dans cette optique, le comité a organisé **huit (8) formations** au cours de l'année 2025-2026, lesquelles portaient sur les sujets suivants :

- *Les finesses de l'interrogatoire : trucs et astuces ;*
- *La fraude en entreprise ;*
- *Démystifier Microsoft 365 pour augmenter la productivité par une communication et une collaboration efficace ;*
- *Comment devenir un meilleur médiateur ? ;*
- *Comment prévenir et surmonter les impasses en médiation ? ;*
- *La Charte de la langue française et la loi 96 : où sommes-nous en 2026 ? ;*
- *Droit des aînés - protection contre les fraudes et les abus ;*
- *Développements internationaux et impacts sur les règles de divulgation ESG des entreprises au Canada : creux de vague ou retour en arrière ?*

D'autres conférences organisées par le comité formation sont prévues sous peu :

- Le droit à la déconnexion ;
- Les fraudes en entreprises – deuxième édition ;
- Techniques de plaidoirie ;
- L'expertise unique ;
- Rôle et responsabilités d'un avocat sur un conseil d'administration.

Membres :

M^e **David Ettedgui**, président, M^{es} Aminata Ba, Angélique Cyranne Adam, Marie-Mychel de Charette, Patrick Goudreau, Patricia Lefebvre, Maude Mercier, Jeanne Morency, Stella Prandekas, Madjid Siammour, Audrey Simard, ainsi qu'un représentant du Jeune Barreau de Montréal (JBM)

Coordination :

M^{me} Lucy Pyrrha

Infractions

Le comité des infractions procède à l'étude des plaintes pour exercice illégal de la profession qui lui sont soumises autant par le public que par des membres du Barreau, et il émet ensuite les recommandations appropriées au conseil pour décision. Le comité peut aussi agir de son propre chef lorsque l'exige la protection du public.

Le comité s'est réuni à deux reprises, tandis que le nombre de **nouveaux dossiers ouverts s'est élevé à 84** et que des dossiers de l'exercice précédent demeurent à l'étude.

Au cours de l'exercice :

- **4 dossiers ont fait l'objet d'une recommandation de poursuite** en vertu des dispositions de la *Loi sur le Barreau* et du *Code des professions* ;
- **1 mise en demeure a été transmise** et plusieurs engagements ont été obtenus concernant les correctifs à apporter par les contrevenants pour se conformer à la *Loi sur le Barreau* ;
- **71 dossiers ont été fermés.**

Parmi les actes reprochés, on retrouve principalement des agissements donnant lieu de croire que les personnes visées sont autorisées

à remplir les fonctions d'avocat ou à en faire les actes.

Par ailleurs, le Barreau de Montréal continue de faire face à une hausse importante des plaintes et des dénonciations concernant des services en matière d'immigration, principalement pour des services destinés ou offerts aux demandeurs d'asile, ce depuis 2018. Le lancement de la Campagne de sensibilisation a également favorisé une hausse de signalement dans ce domaine. À cet égard, le Barreau de Montréal travaille depuis 2025 à développer des collaborations avec des partenaires de proximité afin de coordonner plus efficacement les interventions dans les cas plus graves de pratique illégale, notamment en matière de récidives. Cette collaboration vise également à travailler en amont afin de favoriser la prévention auprès du public et des intervenants du milieu.

Dans ce contexte, le Barreau de Montréal a également collaboré avec le Barreau du Québec dans le cadre d'un dossier conjoint ayant mené à l'obtention, en décembre 2025, d'une injonction contre un avocat radié qui avait poursuivi l'exercice illégal de la profession malgré sa radiation.

Membres :

M^e **Antoine Lippé**, président, M^{es} Josée Barrette, Charles Baudoin-Côté, Tarik-Alexandre Chbani, Tamara Davis, Vincent Desbiens, l'honorable Marianna Ferraro (jusqu'à sa nomination à la magistrature en décembre 2025), Sophie Godin, Philippe Knerr, Caroline Larouche, Steven Pine, Vincent Rondeau-Paquet et Louis-Philippe Roy

Coordination :

M^{es} Marie-Anne Filiatrault, Isabelle Haché et Pinou Thong

Statistiques infractions

Statistiques en vertu du *Règlement sur le rapport annuel d'un ordre professionnel C-26_r8*

Enquêtes relatives aux infractions prévues au chapitre VII du Code

Nombre

Enquêtes pendantes (sans action ou décision) au 31 mars de l'exercice précédent (1^{er} avril 2024 au 31 mars 2025)	98
Enquêtes ouvertes au cours de l'exercice 2025-2026 (au total)	91
En matière d'exercice illégal ou d'usurpation de titre (a. 188,1 à 188.2)	88
En d'autres matières pénales en vertu des articles 187.18, 188.2.1 et 188.3 du Code	0
En d'autres matières pénales en vertu de l'article 188.2.2 du Code (représailles)	N/A
Perquisitions menées au cours de l'exercice (a. 190,1)	0
Enquêtes complétées au cours de l'exercice 2025-2026 (au total)	75
Poursuites pénales intentées (a. 189 ; a. 189.0.1 ; a. 189,1)	4
Actions non judiciaires (au total)	71
Avertissements incluant invitations à devenir membre de l'ordre	N/A
Mises en demeure	4
Enquêtes fermées sans autres mesures (manque de preuves ou autres raisons)	67
Enquêtes pendantes au 31 mars de l'exercice 2025-2026	151

Poursuites pénales relatives aux infractions prévues au chapitre VII du Code

Nombre

Poursuites pénales pendantes au 31 mars de l'exercice précédent	8
Poursuites pénales intentées au cours de l'exercice 2025-2026 (au total)	4
En matière d'exercice illégal ou d'usurpation de titre (a. 188,1 à 188.2)	4
En d'autres matières pénales en vertu des articles 187.18, 188.2.1 et 188.3 du Code	0
En d'autres matières pénales en vertu de l'article 188.2.2 du Code (représailles)	0
Demandes d'injonction adressées à la cour au cours de l'exercice 2025-2026	1
Demandes d'injonction acceptées	1
Demandes d'injonction refusées	N/A
Ententes à l'amiable enregistrées au cours de l'exercice 2025- 2026	4
Arrêts des procédures (retrait de la plainte) enregistrés au cours de l'exercice – 2025- 2026	5
Poursuites pénales pour lesquelles un jugement a été rendu au cours de l'exercice 2025- 2026	12
En matière d'exercice illégal ou d'usurpation de titre (a. 188,1 à 188.2)	12
où l'intimé a été acquitté sur chacun des chefs d'infraction	0
où l'intimé a reconnu sa culpabilité ou a été déclaré coupable sur au moins un chef d'infraction	2
En d'autres matières pénales en vertu des articles 187.18, 188.2.1 et 188.3 du Code	N/A
où l'intimé a été acquitté sur chacun des chefs d'infraction	N/A
où l'intimé a reconnu sa culpabilité ou a été déclaré coupable sur au moins un chef d'infraction	2
En d'autres matières pénales en vertu de l'article 188.2.2 du Code (représailles)	N/A
où l'intimé a été acquitté sur chacun des chefs d'infraction	0
où l'intimé a reconnu sa culpabilité ou a été déclaré coupable sur au moins un chef d'infraction	N/A
Poursuites pénales pendantes (sans jugement rendu) au 31 mars de l'exercice 2026	3
Jugements portés en appel au cours de l'exercice 2025-2026	1

Statistiques infractions

Statistiques en vertu du *Règlement sur le rapport annuel d'un ordre professionnel C-26_r8*

Amendes imposées au cours de l'exercice et les créances irrécouvrables (1 cellule)

Nombre

Montant total des amendes imposées au cours de l'exercice 2025-2026	163 400,00\$
Montant total des créances irrécouvrables comptabilisées au cours de l'exercice 2025- 2026	36 870,88\$

Totaux

Nombre

Enquêtes complétées portant sur l'exercice illégal	75
Poursuites pénales intentées portant sur l'exercice illégal	12
Jugements rendus portant sur l'exercice illégal	12
Acquittant l'intimé	0
Déclarant l'intimé coupable	12
Retraits	5
Autres – Devant le tribunal	N/A



Intégration des technologies

Pour l'année 2025-2026, le comité a poursuivi sa mission d'initier, de promouvoir et de collaborer à des projets visant l'intégration de technologies à la pratique du droit et à l'administration de la justice.

Il a organisé **quatre (4) formations** en lien avec les technologies de l'information, qui ont rassemblé au total 620 participants :

- *Des habits neufs pour la profession juridique : comment réussir la transformation numérique ? ;*
- *Comprendre l'IA et ses applications concrètes dans la pratique du droit ;*
- *Gestion de la preuve électronique en pratique ;*
- *Démystifiez l'intelligence artificielle Copilot dans Microsoft 365.*

À la suite de la formation sur l'IA, le comité a mené un sondage sur son utilisation par les avocats. Les principaux constats révèlent une maturité numérique variable au sein de la profession, ainsi qu'un manque fréquent de politiques internes encadrant l'usage des outils d'IA. Dans ce contexte, le comité juge pertinent d'offrir un atelier dédié à ce sujet et de renforcer

les liens entre les formations offertes et le référentiel de compétences des avocats. L'objectif est de rehausser les compétences technologiques minimales que les juristes doivent posséder pour l'exercice de leurs fonctions.

Le comité a également collaboré avec diverses organisations afin d'offrir les activités de formation suivantes :

- Le Jeune Barreau de Montréal : organisation de la journée *Legal IT* et de la conférence *Gérer un incident de confidentialité lié à l'utilisation d'une IA non autorisée ;*
- La Conférence internationale des Barreaux : organisation d'une conférence internationale sur la protection des données et secret professionnel à l'ère de l'intelligence artificielle.

Plusieurs projets sont prévus pour l'automne 2026, notamment un hackathon en collaboration avec le CAIJ, et diverses formations portant sur la preuve électronique, le tribunal sans papier, IA appliquée à la gestion des dossiers, la biométrie et les compétences humaines à l'ère de l'IA.

Membres :

M^e **Dany Guimond-Valcourt**, présidente, les honorables Catherine Piché, juge de la Cour supérieure du Québec, Alexandre St-Onge, juge coordonnateur de la Cour du Québec, M^{es} Jean-François L. Denis, Ariane Deschênes, Joëlle Duranleau, Alexandre Gélinas, Ruxandra Cornelia Iepan, Jean-François Landry, Marie France Le Bel, Alexandra Quigley, Marc-André Séguin, Nicolas Thiffault-Chouinard et Nicolas Vermeys, ainsi que les représentants de la magistrature, de la Cour d'appel, du CAIJ, du Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP), du Barreau du Québec et de la Société Québécoise d'information juridique (SOQUIJ)

Coordination :

M^{me} Lucy Pyrrha

Liaison avec la Conférence des arbitres du Québec

Le mandat du comité est de créer un lieu d'échanges informels entre les membres du Barreau de Montréal et la Conférence des arbitres du Québec sur des questions pratiques susceptibles de faciliter le travail devant les tribunaux d'arbitrage. Dans cette optique, les membres ont prévu une période de discussion libre à chaque rencontre, portant sur divers sujets liés à la pratique.

Les membres du comité ont amorcé la rédaction d'un nouveau chapitre destiné à enrichir le *Guide des meilleures pratiques en arbitrage de griefs*. Ce chapitre porte sur la médiation pré-arbitrale et vise à préciser les principes, les étapes ainsi que les bonnes pratiques associées à ce mode de règlement des différends. En prévision de ces travaux, des représentantes de la Conférence des arbitres ont présenté une mise à jour des

pratiques aux membres du comité afin de soutenir la rédaction du nouveau chapitre. Les travaux de rédaction ont débuté au cours de l'année et se poursuivront afin d'offrir aux utilisateurs du Guide un outil clair et adapté aux réalités de la pratique.

Les membres ont aussi continué le travail de préparation d'une boîte à outils dans laquelle seront répertoriés divers ouvrages, articles et conférences utiles aux procureurs patronaux et syndicaux qui œuvrent en relations de travail.

Membres :

M^e **Marjorie Langlois**, présidente, M^{es} Sibel Ataogul, Pierre-Alexandre Clermont, Grégoire Deniger (jusqu'en novembre 2025), Isabelle Gosselin, Maude Grenier (jusqu'en décembre 2025), Mélanie Grenier, Anna Jankowska, Félix Martineau, Jeremy Perron, ainsi que les représentants de la Conférence des arbitres du Québec

Coordination :

M^e Noémie Merrette

Liaison avec la Cour d'appel du Québec

Ce comité a pour mandat de faire le lien entre la Cour d'appel et le Barreau de Montréal, ainsi que de se pencher sur toutes les questions relatives à l'administration de la justice.

Des discussions ont eu lieu concernant les délais en général et, plus spécifiquement, les délais de transmission des avis de jugement des greffes de première instance en matière civile.

Les sujets suivants ont également été adressés :

- Implémentation du programme *Lexius* ;
- Délais d'obtention des mandats d'aide juridique dans les dossiers d'appel ;
- Avis du greffier n° 9 et article 31 des *Règles de la Cour d'appel en matière criminelle* ;
- Utilisation du nouveau formulaire SJ-980 (Demande de transcription du dossier et de reproduction des pièces) ;
- Divers enjeux relatifs à l'application de l'Avis du greffier n° 10 (types de fichiers acceptés pour le dépôt des pièces audio et vidéo).

Des échanges ont également eu lieu sur la procédure de modification des conditions de mise en liberté à la Cour d'appel.

Membres :

M^e **Maude Pagé-Arpin**, présidente, M^{es} Adam Eidelmann, Patricia Hénault, Lucie Lanctuit, Vincent Ranger, Isabelle Vendette ainsi que les représentants de la magistrature, de la Cour d'appel, du ministère de la Justice du Québec, du ministère de la Justice du Canada, de l'Aide juridique, du Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP), de l'Association des avocats et avocates de la défense de Montréal (AADM) et du Service des poursuites pénales du Canada (SPPC)

Coordination :

M^e Isabelle Haché

Liaison avec la Cour du Québec, chambre civile

Le comité fait la liaison entre les avocats du Barreau de Montréal et les juges de la chambre civile de la Cour du Québec, relativement à toutes questions pouvant les intéresser, touchant la juridiction et les activités de cette Cour.

Dans cette optique, les membres ont discuté :

- Des règles simplifiées particulières au recouvrement de certaines créances et des modifications à être apportées aux formulaires, notamment le SJ-1274 et le SJ-1276 ;
- Du fonctionnement des salles de pratique (2.02, 2.06 et 13.09) ;
- Des enjeux, meilleures pratiques et efficacité des conférences de règlement à l'amiable obligatoires ;
- Des services judiciaires (délais, fixation de dates d'audience, fixation de dates de conférences de règlement à l'amiable) ;
- Des questionnements propres aux matières fiscales ;
- Des petites créances, du point de vue des médiateurs ;
- Des développements et du fonctionnement des premiers dossiers au Tribunal unifié de la famille ;
- De formations à l'attention des avocats de pratique, notamment en lien avec l'application des Règles simplifiées particulières au recouvrement de certaines créances et des modifications anticipées aux formulaires en vigueur.

Membres :

M^e **Francis Belhumeur**, *président*, les honorables Alexandre St-Onge, juge coordonnateur, Marie-Julie Croteau et Dominique Gibbens, juges coordonnatrices adjointes, M^{es} Alexia Blondin, Sophie Bueno, Alexandre Farag, Isabelle Gauthier, Camille Janvier-Langis, Sara Korhani, Nathalie Marois, Alexandra Marton (depuis janvier 2026), Alain-François Meunier, Peter Moraitis, Brian Moulaison, Robin Schiller, Sarah Simard, M. Djamel Berkane (jusqu'en janvier 2026), ainsi que M^{mes} Oxana Focsa et Aida Shurdha

Coordination :

M^e Noémie Merrette

Liaison avec la Cour du Québec, chambre de la jeunesse

L'objectif principal du comité demeure l'amélioration de la qualité des services rendus aux enfants, aux adolescents et aux parents, ainsi qu'à tous justiciables de cette juridiction dans les domaines de l'adoption, de la protection de la jeunesse et de la justice pénale pour les adolescents.

Dans cette optique, les membres ont continué de suivre :

- Les modalités de fonctionnement des salles à volume ;
- L'état des lieux en matière de justice pénale pour adolescents ;
- Les problématiques de transport des détenus ;
- Les développements en lien avec le Tribunal unifié de la famille ;
- La progression du Programme d'intervention socio-judiciaire en conflit sévère de séparation ;
- L'accessibilité et l'usage des cubicules.

Membres :

M^e **Tiago Murias**, *président*, les honorables Alexandre St-Onge, juge coordonnateur, Robert Hamel, juge coordonnateur adjoint, Annie Savard, M^{es} Younes Ameur, Ellen Baulne, Alain Beausoleil, Laura Brochu, Bachar Daher, Karine Doherty, Ariane Gagnon, Élise Gravel, Gabriel Larose, Louis Leclerc, Véronique Leduc, Isabelle F. Loranger, Patrycja Nowakowska, Maïa Sureau et M. Philippe Panneton

Coordination :

M^e Noémie Merrette

Liaison avec la Cour municipale de Montréal

Le comité veille à assurer une saine administration de la justice au sein de la Cour municipale de la Ville de Montréal. À cette fin, les membres se penchent sur des questions factuelles et organisationnelles affectant les divers acteurs de la Cour municipale et proposent des solutions innovantes et réalistes.

Les membres ont aussi échangé avec des représentants des centres de détention de Montréal afin d'assurer une meilleure collaboration entre les différents acteurs de la Cour municipale pour le déplacement des détenus lors de visiocomparutions, et pour réduire les délais d'accès aux détenus.

Dans cette optique, ils ont continué de faire le suivi de :

- La gestion efficace des dossiers et le déroulement des conférences de gestion ;
- La saine utilisation des ressources judiciaires ;
- La négociation des dossiers entre procureurs ;
- Les autorisations des dossiers et les délais qui en découlent ;
- L'implication de différentes organisations dans les activités quotidiennes de la Cour municipale ;
- Tout autre enjeu identifié par le comité.

Membres :

M^e **Alexandre Paradis**, président, les honorables Gianni Cuffaro et Steve Larivière, juges de la Cour municipale, M^{es} Audrey Amzallag, Ulisce Desmarais Grégoire, Isabelito Domingo, Cédric Materne, Alexandre Ménard, ainsi que les représentants de la magistrature de la Cour municipale, de l'Association des avocats de la défense de Montréal (AADM), de l'Aide juridique, du Service de police de la Ville de Montréal (SPVM), de la Direction des poursuites pénales et criminelles (DPPC) et du ministère de la Sécurité publique

Coordination :

M^e Marie-Anne Filiatrault

Liaison avec la Cour supérieure en matière civile

Le comité a le mandat d'assurer des communications régulières entre la Cour supérieure et le Barreau de Montréal. Au cours de ces échanges, différents sujets sont soulevés par les juges et les avocats, dans la perspective d'une amélioration continue du fonctionnement de la Cour supérieure.

Au cours de l'exercice 2025-2026, les discussions ont principalement porté sur les *Directives de la Cour supérieure* pour les districts de la Division de Montréal et pour le District de Montréal.

Le comité a également discuté des sujets suivants :

- Le plan stratégique de la Cour supérieure ;
- Les nouveaux formulaires - Protocole de l'instance et Demande d'inscription pour instruction et jugement et les ajustements souhaités ;
- Les représentations en personne par rapport aux représentations à distance ;
- L'usage de l'intelligence artificielle et des plateformes de transfert de documentation ;
- L'implantation graduelle de *Lexius* ;
- La tenue des rôles provisoires et notamment la possibilité de fixer sans vacation.

Membres :

M^e **Clément Lucas**, président, les honorables Jean-Francois Michaud, juge en chef associé, Frédéric Pérodeau, juge coordonnateur, Lukasz Granosik, M^{es} David Assor, Laurence Bich-Carrière, Virginie Blanchette-Séguin, Marjorie Bouchard, Éric De Louya, Bianca Pietracupa, Laurence Ste-Marie, ainsi que des représentants des Services judiciaires, de Justice Canada, de Justice Québec et de la Ville de Montréal

Coordination :

M^e Isabelle Haché

Liaison avec la Cour supérieure en matière familiale

Le comité veille à assurer le lien entre la Magistrature et les avocats et avocates en droit de la famille dans leur pratique quotidienne. Les membres du comité, de concert avec la Magistrature, proposent et apportent des solutions afin d'améliorer le système juridique familial dans son ensemble, tant pour la bonne administration de la justice que dans l'intérêt du justiciable.

Dans cette optique, ils ont notamment abordé :

- Les changements aux Directives de la division et du district de Montréal ;
- Les modalités de fonctionnement des salles de pratique ;
- Les meilleures pratiques pour éviter le dédoublement de pièces dans les dossiers ;
- Les problématiques d'encombrement du rôle ;
- Le traitement des ordonnances de protection en matière familiale ;
- Les obstacles récurrents liés aux avis de dossier incomplet ;
- La coordination parentale et le processus d'intervention familiale encadrée.

Membres :

M^e **Fabrizio Mancuso**, *président*, les honorables Jean-François Michaud, juge en chef adjoint, Frédéric Pérodeau, juge coordonnateur et Sébastien Vaillancourt, juge coordonnateur de la gestion familiale, M^{es} Jennifer Aubret (depuis décembre 2025), Véronique Collard, Louis Dessureault, Estelle Drouin-Touchette (jusqu'en décembre 2025), Aliaa El-Hage, Dani Kassir, Gabriel Lavigne, Pamela Magbotiade, Éliane Malo, Andréanne Martel, Alexandra Marton (depuis janvier 2026), Charlotte Oger-Chambonnet, Jade Poissant, Stéphanie Racette, Johanna Sarfati, Marie Annik Walsh, M. Djamel Berkane (jusqu'en janvier 2026), ainsi que M^{mes} Oxana Focsa et Aida Shurdha

Coordination :

M^e Noémie Merrette

Liaison avec la Cour supérieure, chambre commerciale

Le comité de liaison avec la Cour supérieure, chambre commerciale, a pour mandat d'examiner et de voir à l'amélioration de tout ce qui concerne le fonctionnement de la Cour supérieure en matière commerciale. Le comité travaille en interrelation avec les juges, les registraires, les responsables des greffes et les membres du Barreau.

Au cours de l'exercice 2025-2026, les discussions ont principalement porté sur les sujets suivants :

- Les Directives de la Cour supérieure applicables à la Chambre commerciale et la façon de les uniformiser pour les affaires commerciales de la division de Montréal ;
- La mise en place de nouvelles ordonnances types dont les travaux demeurent en cours. À ce jour, deux ordonnances ont été approuvées et seront mises à la disposition des

membres après l'approbation des traductions. Il s'agit de la *Sanction Order* (Ordonnance approuvant un plan d'arrangement) et de l'*Initial Recognition Order* (Ordonnance relative à la reconnaissance de procédures étrangères). Un projet d'ordonnance intérimaire en matière d'arrangements en vertu de la LCSA est également à l'étude par la magistrature. Le Comité a également travaillé au Projet national d'ordonnance type pour la mise sous protection de la LACC (*Amended and Restated Initial Order*) rédigé par l'Institut d'insolvabilité du Canada ;

- Le processus de mise sous scellé et les alternatives à celui-ci ;
- L'usage du Greffe numérique, de l'IA et le report de l'implémentation de Lexius.

Membres :

M^e **Isabelle Desharnais**, présidente, l'honorable Karen Marina Rogers, M^{es} Nicolas Brochu, Nicholas Chine, Gabriel Faure, Smaranda Mihalachi, Louis-Martin O'Neill, Chloé Parent-Lemieux, Sylvain Rigaud, ainsi que des représentants des Services judiciaires, de Revenu Québec, du ministère de la Justice du Québec et du ministère de la Justice du Canada

Coordination :

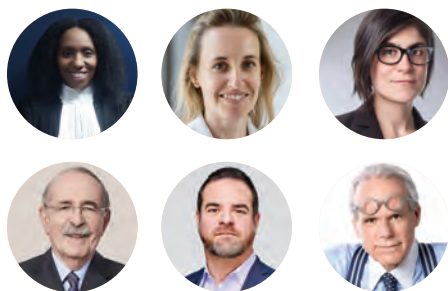
M^e Isabelle Haché

Relations avec les membres

Le comité Relations avec les membres travaille à renforcer le sentiment d'appartenance des avocats au Barreau de Montréal en offrant notamment une visibilité aux divers comités du Barreau et en promouvant ses différents services (Bébé bonus, mentorat, salon des avocats, subventions, etc.), guides et autres activités. Pour l'exercice 2025-2026, le comité a poursuivi ses activités en assurant la continuité des initiatives suivantes :

Figures de maître

Cette année, le comité a présenté six textes, ou « Figures de maître », aux membres et au grand public par le biais de l'infolettre, du site Web et des réseaux sociaux du Barreau de Montréal. Ce sont ainsi les portraits de M^e **Sophie Papillon**, de l'honorable **Jean-Louis Baudouin**, O. C., G. O. Q. (médaille du Barreau de Montréal), de M^e **Dominic Jaar**, Ad. E., de M^e **Clémentine Sallée**, M^e **Marie-Livia Beaugé** et M^e **Luc Deshaies**, Ad. E. (Prix *Pierre-Fournier*) qui ont été mis de l'avant dans le cadre de cette initiative. Le portrait de M^e Beaugé a été présenté en collaboration avec le comité ÉDI.



Formation « l'avocat face à la maladie »

Soucieux du bien-être des avocates et avocats du Barreau de Montréal, le comité Relations avec les membres a mis sur pied une formation qui explore avec sensibilité les réalités humaines, professionnelles et déontologiques auxquelles sont confrontés les avocats et avocates lorsque survient une maladie – la leur ou celle d'un proche. Cette formation vise à mieux comprendre les défis auxquels font face les avocates et avocats touchés par une maladie et à outiller la profession afin de créer des environnements plus humains et plus sécuritaires, et qui ont à cœur le soutien.

Afin d'appuyer cette formation par des outils concrets, le comité a également préparé une [liste d'organismes de soutien en oncologie au Québec](#) qui a été diffusée aux membres dans le cadre de la Journée mondiale du cancer.

Membres :

M^e **Pierre-Luc Beauchesne**, président, M^{es} Jean-Sébastien Boudreault, Marie-Laure Braun, Anastasia Dumoulin, Katharine Hsu, Emmanuelle Laliberté, Sana Ikram Oulmi, Christianna Paschalidis et Alice Popovici

Coordination :

M^{me} Lucy Pyrrha

Rendez-vous VISEZ DROIT

Le comité Rendez-vous VISEZ DROIT poursuit son mandat d'organiser une série d'activités gratuites tout au long de l'année et portant sur des enjeux juridiques d'actualité. Sa mission demeure inchangée : informer les justiciables et les sensibiliser à leurs droits et obligations, tout en contribuant à rendre le système de justice plus accessible et compréhensible pour tous.

Au cours de l'exercice, les membres du comité ont travaillé à concevoir et à réaliser la **seconde édition** des Rendez-vous VISEZ DROIT. Dix conférences et ateliers ont été offerts en ligne ainsi que dans divers quartiers de Montréal, et sept ateliers ont été présentés dans des écoles de l'Île pour sensibiliser plus de 500 élèves aux principes fondamentaux de leurs droits.

Le samedi 28 mars 2026, la journée portes ouvertes VISEZ DROIT a de nouveau accueilli le public au Palais de justice et à la Cour d'appel du Québec. Les visiteurs ont pu découvrir les lieux et visiter le CAIJ, le CAVAC et le JuriPôle. Ils ont ainsi assisté à un procès simulé, rencontré gratuitement un avocat pour une consultation juridique, échangé avec les juges de la Cour d'appel et participé à une discussion sur le droit criminel. De plus, ils ont obtenu des informations auprès de divers exposants, renforçant ainsi la proximité entre la population et le système judiciaire.



Membres :

M^{es} **Sylvie Dulude** et **Andréanne Martel**, co-présidentes, M^{es} Jessica De Stefano, Naomie Desjardins, Catherine Deslauriers-Noël, Julie Dilli, Alexandra Dinu, Sophie Estienne, Vincent Frenette, Julie Gaudreault-Martel, Noémie Lafontaine, Pradelle Nkwendjeu Yimga, Gabrielle O'Reilly Patry, Luneedka Philémon et Louise Thomas, ainsi que des représentants d'Éducaloi et de Justice Pro Bono

Coordination :

M^{me} Valériane Boschetti-Dumont

Soins de garde en établissement

Le comité a pour objectif de permettre des échanges entre les parties prenantes afin de discuter d'enjeux communs et de trouver des pistes de solutions efficaces et pratiques, ce dans la perspective d'assurer un accès à la justice de qualité pour les usagers.

Au cours de l'exercice, le comité, composé d'avocats représentant les établissements hospitaliers et les usagers, a rencontré des représentants du TAQ (CETM), du DPCP, du DPPC, de la Cour du Québec, de la Cour supérieure et des services judiciaires, afin de discuter des sujets suivants :

- Nouvelles réalités de la pratique devant la CETM en raison de la présence accrue des poursuivants, de la gestion du rôle d'audiences, des diverses demandes reliées à la visioconférence, etc. ;
- Enjeux liés à l'appel du rôle, aux visioconférences, aux demandes d'ajouts et à l'aménagement du 13^e étage pour les dossiers devant la Cour du Québec ;
- Les modalités de fonctionnement de la Cour supérieure en matière de délai de fixation des dossiers et des déclarations communes.

Membres :

M^e **Sabine Uwitonze**, présidente, M^{es} Brigitte Brabant, Hélène Guay et Maude Joly-Robert, ainsi que des représentants de l'Aide juridique, du CIUSSS Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal, du CIUSSS du Centre-Ouest-de-l'Île-de-Montréal, du CIUSSS du Nord-de-l'Île-de-Montréal, du CIUSSS de l'Est-de-l'Île-de-Montréal, du CHUM, du CUSM et de l'Institut Pinel

Coordination :

M^e Isabelle Haché

La profession

L'expertise des membres du Barreau de Montréal couvre tous les domaines du droit, de l'administration et des affaires. Plusieurs membres sont reconnus à l'échelle nationale et internationale pour leur apport à la justice.

Avec 56,66 % de femmes, près de 37,32 % de membres comptant 10 ans et moins d'admission, des avocats de toutes provenances et parlant diverses langues, le Barreau de Montréal s'assure d'avoir la meilleure représentativité et diversité au sein de ses comités.



Formations

Titre de la conférence	Format /Lieu	Nombre d'heure	Total d'inscrits
Des habits neufs pour la profession juridique : comment réussir la transformation numérique ?	En ligne	3 h	45
Gérer le stress pour exceller, d'athlète à professionnel – Outils pratiques pour la performance sous pression	En ligne	1 h 30	17
Les autorisations judiciaires de soins – l'hébergement forcé : Réflexions pour accompagner son client en défense	En ligne	1 h 30	49
Les finesses de l'interrogatoire : trucs et astuces	Cour d'appel	2 h	61
Comprendre l'IA et ses applications concrètes dans la pratique du droit	En ligne	2 h	284
Comment vous protéger de la fraude dans un contexte organisationnel : meilleures pratiques	En ligne	1 h 30	45
Gestion de la preuve électronique en pratique	En ligne	1 h 30	130
Démystifiez Microsoft 365 – Votre coffre à outils pour une productivité accrue	En ligne	1 h 30	161
Comment devenir un meilleur médiateur ?	En ligne	1 h 30	75
Entre toge et uniforme de camouflage : l'engagement juridique d'un avocat réserviste	En ligne	3 h	22

Comment prévenir et surmonter les impasses en médiation ?	En ligne	1 h 30	66
Analyse des décisions clés en droit criminel : Cour suprême et Cour d'appel (2024-2025)	Cour d'appel	3 h	38
Avancées stratégiques de la Cour supérieure	Hybride	1 h 30	128
Contrôle coercitif : détectez les signes et défendez efficacement vos clients	En ligne	1 h 30	37
Démystifiez l'intelligence artificielle Copilot dans Microsoft 365	En ligne	1 h 30	231
Charte de la langue française et loi 96 : où sommes-nous en 2026?	En ligne	1 h 30	69
Le Processus d'intervention familiale encadrée (PIFE) : une approche interdisciplinaire pour rétablir le lien parent-enfant	En ligne	1 h 30	17
Droit des aînés – Protection contre les fraudes et les abus	En ligne	1 h 30	79
Développements internationaux et impacts sur les règles de divulgation ESG des entreprises au Canada : creux de vague ou retour en arrière ?	En ligne	1 h 30	18
Gérer la neurodiversité dans une équipe de travail diversifiée et performante	En ligne	1 h 30	78
Protection des données et secret professionnel à l'ère des logiciels de gestion et de l'IA	En ligne	2 h	634

Total

2 284 inscrits

Prestations de serment

Le Barreau de Montréal organise plusieurs cérémonies de prestations de serment tout au long de l'année.

Ces cérémonies marquent un moment important dans l'accession à la profession d'avocat et une tribune d'honneur est donc de mise. Cette tribune est composée :

- Du bâtonnier en mandat, du premier conseiller ou d'un ancien bâtonnier ;
- D'un ou, exceptionnellement, de deux représentants de la magistrature ;
- D'un membre de la présidence ou de l'ancienne présidence du Jeune Barreau de Montréal.

À tour de rôle, ceux-ci prennent la parole pour souhaiter la bienvenue aux nouveaux avocats et prodiguer informations, anecdotes et conseils avisés.

Ce moment solennel, mémorable pour les stagiaires, se déroule devant parents, amis et collègues au Palais de justice de Montréal (sauf dans les cas exceptionnels). Le nombre d'invités par stagiaire est limité à cinq (5) personnes pour des raisons de disponibilité des places et à des fins de sécurité.

19

Nombre de prestations de serment

521

Nombre de stagiaires assermentés

Journée des stagiaires

Le Barreau de Montréal organise plusieurs fois par année des visites guidées des coulisses du Palais de Justice et de la Cour d'appel du Québec, communément appelées journées des stagiaires. Au-delà de la visite, cette journée vise à plonger les stagiaires dans la réalité concrète de la pratique du droit, à les sensibiliser au fonctionnement interne des institutions judiciaires et à renforcer leur sentiment d'appartenance à la profession.

Ces journées, qui se déroulent en matinée, sont ouvertes à tous les stagiaires qui seront assermentés au cours de l'année, aux étudiants en droit qui travaillent dans des cabinets d'avocats ou autres organisations juridiques, ainsi qu'aux avocats récemment assermentés (depuis un an ou moins).

Les visites sont assurées par M^{es} Lulia Anescu et Laure Gabriel, avocates-recherchistes à la Cour d'appel. Celles-ci font ainsi office de guides, livrant des présentations à la fois historiques, architecturales et juridiques, tandis que l'honorable Alexandre St-Onge, juge coordonnateur pour la région de Montréal, dévoile pour sa part les secrets et le décorum du Palais de Justice.

Cette initiative, mise en place sous le leadership de M^e David Ettedgui (bâtonnier 2023-2024), a été bonifiée en 2025-2026 par la sollicitation des trente (30) plus grands cabinets d'avocats, invités à participer à l'événement, ainsi que par l'ajout d'un échange informel à la fin de la visite avec les juges présents. L'échange prend la forme d'une discussion entre l'honorable Alexandre St-Onge, juge coordonnateur de la Cour du Québec, l'honorable Frédéric Pérodeau, juge à la Cour supérieure du Québec, et les participants. Cette année, les juges ont abordé le décorum, offert des conseils aux jeunes avocats et rappelé l'importance des qualités de l'intelligence humaine, tout en répondant aux questions des participants sur la pratique.

La première journée des stagiaires organisée dans ce cadre élargi a eu lieu le 9 janvier 2026 et s'est déroulée avec succès. La prochaine édition est prévue pour l'été 2026.

Salon des avocats

Le Barreau de Montréal met à la disposition de ses membres un salon situé au 2^e étage du Palais de justice (local 2.149) et où les avocats et avocates peuvent réviser des dossiers avec leurs confrères et consœurs.

Des espaces de travail, deux ordinateurs (avec accès sans frais à Internet) ainsi qu'un photocopieur/imprimante sont mis à leur disposition par le CAIJ. Deux plumitifs peuvent également être consultés.

Par ailleurs, le Barreau de Montréal supervise la gestion des casiers situés dans le vestiaire adjacent au Salon (local 2.159) et propose donc de louer des casiers (sur une base annuelle) afin que les avocats puissent y déposer leurs effets personnels.

Le projet de relocalisation du Salon des avocats au 17^e étage du Palais de justice, dans la bibliothèque du CAIJ, est en cours. Un espace y sera aménagé pour permettre aux avocats de continuer à réviser leurs dossiers et de prendre un café, que ce soit entre collègues ou seuls.

L'association d'entraide des avocats de Montréal (AEAM)

L'Association d'entraide des avocats de Montréal (AEAM), fondée en 1938 pour soutenir les avocats du Barreau de Montréal et leurs familles dans le besoin, a vu sa dissolution amorcée en raison de son inactivité et de l'absence de campagnes de financement.

En janvier 2025, le conseil d'administration de l'AEAM a autorisé la tenue d'une assemblée générale extraordinaire et, en mars 2025, les membres ont voté majoritairement pour la dissolution et le transfert des actifs vers un fonds dédié, administré par la Fondation du Barreau du Québec. L'objectif du processus est de financer exclusivement des programmes d'aide identifiés par le Barreau de Montréal, incluant des programmes de bourses et un programme de mentorat.

Une entente tripartite a ensuite été signée en juin 2025 pour encadrer l'utilisation des fonds. Le transfert partiel des fonds à la Fondation du Barreau du Québec a eu lieu en novembre 2025 et le processus de dissolution de l'AEAM se poursuit.



Rentrée judiciaire

Rentrée judiciaire 2025 : la bienveillance au cœur de la justice

Le 4 septembre dernier, la Rentrée judiciaire montréalaise s'est déroulée en deux temps, comme le veut la tradition. En matinée, à l'ouverture des tribunaux au palais de justice de Montréal, le ministre de la Justice provincial et son homologue fédéral, de même que les juges en chef des différentes cours, ont fait le point sur l'année écoulée, en plus de faire part de leurs projets et priorités à l'aube de la nouvelle année judiciaire.

En fin de journée, les invités de la bâtonnière ont également fait part de leurs réflexions sur le thème « La bienveillance au cœur de la justice », au cours de la Cérémonie de la Rentrée, qui a eu lieu à l'hôtel Omni Mont-Royal. M^e Valérie Assouline a également remis la Médaille du Barreau de Montréal à l'honorable **Jean-Louis Baudouin**, O. C., G. O. Q., pour sa contribution exceptionnelle à la cause de la justice. De plus, un hommage a été rendu aux avocats célébrant leurs 50^e, 60^e ou 70^e anniversaires d'admission.

Ouverture des tribunaux



L'honorable Simon Jolin-Barrette – Le ministre de la Justice du Québec a salué les progrès réalisés en matière d'accès à la justice, notamment grâce à l'entente historique conclue entre le MJQ,

le Barreau et la Chambre des notaires, qui prévoit un investissement de 80 millions \$ d'ici 2029 pour soutenir des projets visant notamment à offrir des services judiciaires plus adaptés aux réalités des citoyens. Pour l'année à venir, le ministre souhaite mettre l'accent sur l'importance de poursuivre le processus de modernisation afin de réduire les délais judiciaires, de simplifier les procédures et de rapprocher la justice des citoyens.



La députée fédérale **M^{me} Patricia Lattanzio** – la secrétaire parlementaire du ministre de la Justice du Canada, l'honorable Sean Fraser, a réaffirmé l'engagement du fédéral envers une magistrature forte, indépendante et diversifiée, tout en soulignant la volonté de prioriser l'amélioration de la sécurité publique et la protection des droits garantis par la Charte et par la Constitution.



L'honorable Manon Savard – La juge en chef du Québec a mis en lumière l'héritage du 175^e anniversaire de la Cour d'appel et annoncé la poursuite des divers projets de numérisation à l'aide de Lexius, l'ouverture de la salle Claire-L'Heureux-Dubé et la publication du premier rapport d'activités annuel. Elle a toutefois déploré le manque de ressources financières qui menace le fonctionnement et l'indépendance de la Cour.



L'honorable Martine St-Louis – La juge en chef adjointe de la Cour fédérale s'est exprimée au nom des Cours fédérales pour présenter les faits saillants de la dernière année : nominations et mises à jour procédurales, élargissement des audiences hybrides, projet pilote de filtrage des causes à la Cour d'appel fédérale et atteinte d'un effectif complet. Elle a aussi traité de la simplification des règles à la Cour canadienne de l'impôt et de la hausse marquée des dossiers à la Cour fédérale, qui poursuit son processus de modernisation malgré des ressources limitées.



L'honorable Marie-Anne Paquette – Pour la juge en chef de la Cour supérieure du Québec, le thème de cette rentrée rappelle que l'écoute, le respect et la coopération doivent guider les

actions de l'ensemble des acteurs du système judiciaire. Elle a invité tribunaux, barreaux et ministères de la Justice à collaborer pour relever les défis actuels et à privilégier un véritable dialogue afin de bâtir une justice plus accessible et adaptée aux citoyens.



L'honorable Henri Richard – Le juge en chef de la Cour du Québec a souligné le rôle unique et essentiel pour la démocratie de la Cour du Québec dans le paysage judiciaire québécois puisque cette cour intervient en première ligne auprès des citoyens et couvre un vaste champ de compétences. Il a insisté sur l'importance de préserver le lien de confiance du public envers la justice, en assurant que la Cour du Québec continuera d'incarner une justice de proximité, accessible et humaine.



L'honorable Nathalie Duchesne – La juge municipale en chef a dressé le bilan d'une première année de transformation marquée par de petits pas constants : création d'équipes de gestion, intégration de nouveaux intervenants, harmonisation des pratiques et déploiement de la magistrature à l'échelle provinciale. Elle a aussi souligné l'importance des programmes sociaux adaptés aux réalités des justiciables, qui réduisent le risque de récidive tout en favorisant la réinsertion. Elle a enfin insisté sur la nécessité de consolider les acquis, d'optimiser les ressources et de renforcer la confiance du public pour l'année à venir.

Cérémonie de la Rentrée judiciaire



M^e Jean Charest – Invité à faire part de ses réflexions sur le climat politique international et sur la fragilité de l'État de droit, l'ancien premier ministre du Québec a tenu un échange éclairant avec la bâtonnière. À son avis, magistrature et barreaux doivent se positionner comme des remparts de l'état de droit et envoyer un message clair : les récentes attaques contre l'indépendance des tribunaux sont inacceptables. Son appel à la profession invite à rester vigilant et ne jamais tolérer les dérives, car le silence face aux atteintes aux fondements de notre société démocratique n'est pas une option.



M^e Marcel-Olivier Nadeau – Le bâtonnier du Québec a présenté la vision du Barreau, s'articulant autour de trois grandes priorités qu'il souhaite mettre en œuvre avec audace, innovation et détermination. M^e Nadeau veut d'abord valoriser l'État de droit par une campagne de sensibilisation destinée éveiller la fierté collective de vivre dans une démocratie libérale. Ensuite, afin d'améliorer l'accès à la justice, il appelle à un changement de culture judiciaire inspiré de mesures prouvées efficaces à l'international. Enfin, dès 2026, dix forums régionaux renforceront le dialogue entre la profession et les citoyens. M^e Nadeau souhaite un Barreau soudé, mobilisé pour faire avancer et protéger la société et les acteurs de changement social.



M^e Andrée-Anne Dion – La présidente du JBM s’est adressée aux nouveaux assermentés pour rappeler l’importance d’une communauté soudée et fondée sur l’écoute et l’entraide. Le JBM suit de près

les défis et besoins des jeunes avocats, notamment en santé mentale et pour un meilleur équilibre de vie. Elle a invité la magistrature et les membres chevronnés à reconnaître et à encourager les idées des jeunes, véritables moteurs du changement.

M^e Valérie Assouline – La bâtonnière de Montréal a remis la médaille du Barreau à l’honorable **Jean-Louis Baudouin**, O. C., G. O. Q., dont la contribution à la société et au droit québécois est immense. Selon lui, le Canada dispose d’un excellent système de justice issu de la tradition britannique, qu’il importe de préserver. L’honorable Jean-Louis Baudouin rappelle que les avocats sont des auxiliaires de la justice et que l’indépendance judiciaire, fragile, mais essentielle à la démocratie, doit être protégée.



M^e Valérie Assouline a également livré un vibrant plaidoyer pour la bienveillance au cœur de la justice. Pour illustrer ce principe, qui doit servir de boussole pour la profession, des peluches ont été

remises aux convives, en symbole du devoir de bienveillance que chaque juriste porte en soi.

Elle a enfin fait l’annonce d’un nouveau fonds, en partenariat avec la Fondation du Barreau du Québec, destiné à soutenir la relève et les membres qui travaillent en droit de l’immigration et de la jeunesse. Dès l’automne, elle entreprendra une tournée dans les facultés de droit de Montréal afin de promouvoir ces programmes et de mettre en valeur ces champs de pratique. Cette initiative découle du plan stratégique du Barreau de Montréal et s’inscrit dans le mandat collectif de l’organisme. Comme le rappelle la bâtonnière, placer la bienveillance au cœur de la justice est une valeur centrale.



Le Barreau de Montréal remercie **M^e Joey Hanna**, ainsi que **M^e Joey Suri**, complices à l’animation.





Balado « Arrêt sur le droit »

Le balado **Arrêt sur le droit** se poursuit avec succès pour une troisième saison. L'émission consolide sa place en tant qu'outil de diffusion et de compréhension du droit et de l'impact social des décisions judiciaires. Cette initiative a été développée en partenariat avec le **Centre d'accès à l'information juridique (CAIJ)** et en collaboration avec la **Cour suprême du Canada**, et vise à approfondir, tant pour la communauté juridique que pour le grand public, la compréhension des arrêts récents émis par la plus haute instance judiciaire canadienne, de même que leurs répercussions sociales et historiques.

Animé par **Michel Désautels**, voix très bien connue de la radio, ce balado poursuit son objectif de rendre accessible l'analyse des décisions marquantes, tout en maintenant un haut niveau d'expertise et de rigueur.

La saison 3 propose une série de 6 nouveaux épisodes. Une nouveauté, cette année : des étudiants de l'École du Barreau enrichissent les échanges par leurs perspectives nouvelles.

Saison 3

Les arrêts choisis pour cette troisième saison sont :

- **Épisode 1** : *R. c. Bykovets* du 1^{er} mars 2024 ;
- **Épisode 2** : *Québec (Procureure générale) c. 9147-0732 Québec Inc.* du 5 novembre 2020 ;
- **Épisode 3** : *Québec (Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse) c. Directrice de la protection de la jeunesse du CISSS A* du 20 décembre 2024 ;
- **Épisode 4** : *R. c. Archambault* du 1^{er} novembre 2024 ;
- **Épisode 5** : *Association du transport aérien international c. Canada (Office des transports)* du 4 octobre 2024 ;
- **Épisode 6** : *Société Radio-Canada c. Personne désignée* du 7 juin 2024.

Chaque épisode propose des échanges avec des intervenants issus des milieux professionnel et universitaire. La saison 3 introduit également une communauté d'auditeurs exclusifs, qui bénéficient d'un accès privilégié aux épisodes en primeur, et dispose d'occasions d'interagir directement avec les invités.

Enfin, depuis mars 2026, le balado donne droit à des heures de formation continue pour les avocats et est **disponible sur la plateforme de formation du CAIJ**.

Les épisodes d'Arrêt sur le droit sont disponibles en ligne sur le site du balado arretsurldroit.caij.qc.ca et sur les principales plateformes d'écoute.

arretsurldroit.caij.qc.ca

Les épisodes
sont disponibles
sur le Web

6 000

Écoutes uniques pour la saison 3

28 300

Écoutes totales, depuis le lancement

Grands entretiens de la bâtonnière

Les Grands entretiens consistent en une série de discussions sous forme de dîners-conférences au cours desquels le bâtonnier ou la bâtonnière en poste mène une entrevue avec des personnalités qui façonnent l'histoire montréalaise. Réfléchis avec cœur et ambition, ces grands entretiens sont l'occasion de donner la parole à des membres de la section de Montréal ou de la communauté montréalaise qui, par leur parcours et leur vision, peuvent nous faire grandir, individuellement et collectivement.

Cette année, la bâtonnière Valérie Assouline s'est entretenue avec le ministre de la Justice et procureur général du Québec, M. **Simon Jolin-Barrette**. Cette rencontre a permis d'aborder les initiatives portées par le ministre, notamment en matière de modernisation et d'accessibilité de la justice. L'entretien a également été l'occasion d'échanger sur ses réalisations et sur sa vision de la justice, tout en abordant les grands enjeux auxquels fait actuellement face le Québec, ce devant une salle comble.

La bâtonnière a également eu le privilège de s'entretenir avec la mairesse de Montréal, M^{me} **Soraya Martinez Ferrada**. Cette tribune a permis d'aborder le parcours personnel et professionnel de la mairesse, qui témoigne d'une vision profondément humaine et inclusive. Les enjeux auxquels sont confrontés les Montréalais plus vulnérables, comme les enfants et les personnes issues de l'immigration ou en situation d'itinérance, ont également été au cœur des discussions, pour le plus grand intérêt des participants.



Le public

Convaincu que la protection du public repose avant tout sur l'information, le Barreau de Montréal met tout en œuvre pour que les justiciables en apprennent davantage sur leurs droits et obligations.

C'est dans cette optique qu'il organise de nombreuses activités visant non seulement à informer le public, mais également à démystifier le droit, ses pratiques et procédures, de même que le travail des professionnels qui l'exercent.



Service de référence

Le Service de référence, créé en 1969, est assuré par plus de 620 avocats du Barreau de Montréal, dont l'expérience couvre la plupart des domaines du droit.

Conformément à sa mission, le Service continue de répondre activement aux multiples demandes des justiciables recherchant les conseils d'un avocat. Face à des besoins souvent pressants et complexes, les citoyens bénéficient également de l'accompagnement attentif de M^e Carmine Belfort, responsable du Service.

Depuis la mise en place d'un formulaire de demande en ligne, en février 2025, le service fait face à une augmentation croissante du volume de demandes, qui s'ajoute à celui des courriels habituels. Cette situation a eu un

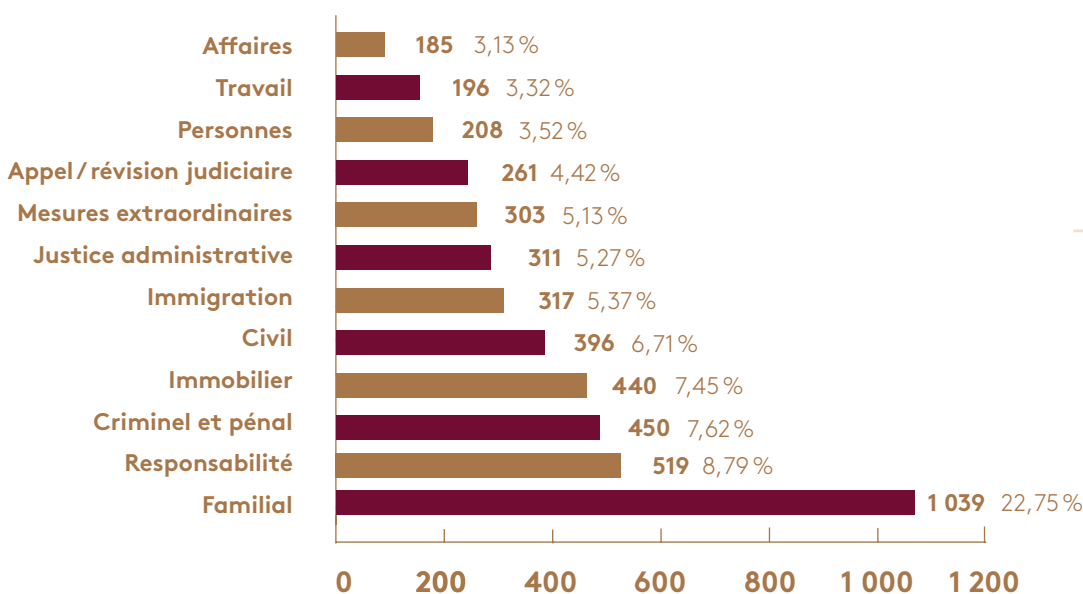
impact significatif tant sur le nombre de clients desservis que sur les délais requis pour maintenir la qualité du service fourni.

Dans le contexte de l'amélioration de ses outils technologiques et l'ajustement de ses ressources humaines, le Barreau de Montréal a déjà prévu le redressement de cette situation.

Saviez-vous que...

68 % des références visent des consultations au tarif préférentiel de 60\$ la première heure.

40 % des références nécessitent l'aide d'un avocat parlant une langue autre que le français, dont **37 %** en anglais



4 767
Références

1 888
Clients

*Autres catégories non présentées dans le graphique : Propriété intellectuelle (45 soit 0,76 %), Fiscalité (39 soit 0,66 %), International (34 soit 0,58 %), Constitutionnel (13 soit 0,22 %), Mode de résolution de conflit (6 soit 0,10 %) et Transport (5 soit 0,08 %).

JuriPôle

Le JuriPôle centralise en un même lieu trois services complémentaires en matières civiles et familiales. Situé au deuxième étage du Palais de justice de Montréal (locaux 2.21 à 2.27), il propose un soutien direct et personnalisé aux justiciables non représentés. Plus précisément, les trois services y étant offerts sont les suivants :

1. Service d'avocats de garde en matière familiale (SAGE) du Barreau de Montréal.

Le SAGE offre des séances d'information de 30 minutes aux personnes qui se représentent seules dans le cadre d'un dossier en matière familiale. Ces consultations sont offertes uniquement sur référence de la Cour et se déroulent du mardi au jeudi inclusivement, entre 9 h 30 et 12 h. Entre le 1^{er} avril 2025 et le 31 mars 2026, les bénévoles du SAGE ont aidé 118 justiciables. La majorité des personnes rencontrées ont été recommandées par les greffiers spéciaux de la salle de pratique (2.17). Les ordonnances de sauvegarde et les documents nécessaires à la mise en état des dossiers sont les sujets les plus souvent abordés. Le SAGE est un des trois services offerts au JuriPôle.

Pour offrir quotidiennement une aide de qualité, le SAGE peut compter sur l'engagement de bénévoles dévoués, de greffiers spéciaux et de membres de la Magistrature, de même que sur le personnel de la Direction régionale des services judiciaires de Montréal.

2. Service de préparation à une audition offert par le Jeune Barreau de Montréal, disponible sur rendez-vous, pour aider le justiciable à préparer sa cause et à se familiariser avec le déroulement d'une audition aux petites créances.

3. Juriste en palais d'Info Justice, proposant une séance avec un avocat ou un notaire civiliste généraliste afin de mieux comprendre une situation et les options qui s'offrent au justiciable.

Nouveauté :

Depuis l'entrée en vigueur de la *Loi instaurant le Tribunal unifié de la famille au sein de la Cour du Québec*, le 30 juin 2025, une préposée spécialisée dans l'admissibilité à l'aide juridique procède à l'étude des demandes d'aide juridique se rapportant aux matières relevant de la compétence du Tribunal unifié de la famille et statue en ces matières sur l'admissibilité des requérants au JuriPôle, aux heures d'ouverture du greffe.

La coordination est assurée par **M^e Noémie Merrette**.



Le JuriPôle joue également un rôle important dans le référencement et dans l'orientation en matière de justice. En effet, les personnes qui ne sont pas admissibles aux services sont orientées vers les ressources externes appropriées. À cette fin, le JuriPôle a mis sur pied un centre de documentation étoffé et mis à jour en continu, où de nombreux dépliants et guides sont disponibles.



**Le JuriPôle est ouvert du lundi au jeudi
8 h 30 à 12 h et de 13 h à 16 h 30**

Services juridiques pro bono (JBM)

L'engagement pro bono du Jeune Barreau de Montréal (JBM)

Grâce au soutien financier du Barreau de Montréal, le Jeune Barreau de Montréal poursuit sa mission d'accessibilité à la justice en offrant plusieurs services juridiques gratuitement à la population. Ces initiatives reposent sur l'implication généreuse de plus d'une centaine d'avocats bénévoles.

Des services adaptés aux besoins des citoyens
Le JBM propose divers services pour répondre aux réalités des justiciables non représentés :

- NOUVEAU – Service d'information juridique en salle 4.06** : cette année, le JBM est fier d'avoir élargi son offre avec ce nouveau service en salle 4.06, dédié exclusivement aux justiciables non représentés. Comme pour le service d'information juridique à la Cour municipale, les bénévoles expliquent aux citoyens leurs droits.
- Service de préparation à une audition (SPA)** : mis en place en 1995, ce service permet d'obtenir une consultation gratuite d'environ 30 minutes. Les justiciables y reçoivent des informations essentielles sur le déroulement de leur audience, le rôle des parties ainsi que les règles de preuve et de procédure.
- Service d'information juridique à la Cour municipale de Montréal** : depuis 2011, le service offre un soutien ponctuel aux accusés non représentés dans des dossiers criminels ou pénaux. Les avocats bénévoles informent les citoyens sur leurs droits lorsqu'ils y sont référés par les juges.
- La clinique juridique téléphonique du JBM qui se déroule sur deux fins de semaine par an** a répondu à environ 4 000 appels de justiciables dans de nombreux domaines du droit.

Quelques statistiques...

Plus de **5 000** personnes ont bénéficié des services juridiques pro bono, du 1^{er} avril 2025 au 31 mars 2026.

Services de préparation à une audition :

- Cour du Québec, Division des petites créances : **515**
- Tribunal administratif du logement : **291**
- Tribunal administratif du travail : **4**
- Cour d'appel du Québec : **4**
- Tribunal administratif du Québec (IVAC) : **1**
- Tribunal des droits de la personne : **1**

Services d'information juridique (SIJ) :

- En salle 4.06 (nouveau service) : **293**

Campagne de sensibilisation à la pratique illégale

Au cours de l'exercice 2025-2026, le Barreau de Montréal a poursuivi ses efforts de prévention et de sensibilisation pour informer le public et les intervenants du milieu des risques liés à la pratique illégale du droit en matière d'immigration, tout en rappelant l'importance de recourir à des professionnels dûment autorisés.

Rappelons qu'en décembre 2024, une série de capsules vidéo mettant en lumière les témoignages poignants de victimes de faux avocats et l'expertise de différents intervenants auprès de justiciables en situation de vulnérabilité a été dévoilée au grand public. Disponibles en cinq langues – français, anglais, espagnol, créole et arabe –, ces capsules présentent d'une part les récits de victimes ayant subi les conséquences de telles pratiques frauduleuses et, d'autre part, les conseils d'avocats spécialisés en immigration et d'intervenants de première ligne afin d'aider le public à reconnaître les signes d'une fraude. Les capsules sensibilisent le public pour leur éviter de tomber dans le piège des faux avocats. Avec ces capsules, le Barreau de Montréal souhaite favoriser une meilleure compréhension des risques associés aux stratagèmes frauduleux qui sévissent dans ces situations et encourager les personnes concernées à adopter les bons réflexes.

Cette initiative a également fait l'objet d'une importante couverture médiatique. Des témoignages de victimes ont notamment été mis en lumière, ainsi que les conséquences importantes pouvant découler du recours à un faux avocat.

Au cours du présent exercice, le Barreau de Montréal a poursuivi la diffusion de ces capsules et la promotion des outils développés dans le cadre de la campagne de sensibilisation, initialement lancée en février 2024. Dans cette optique, le Barreau de Montréal a également été présent dans plusieurs salons de l'immigration et a mené des activités de sensibilisation auprès d'organismes de première ligne afin de faire connaître les ressources et renforcer la prévention contre les faux avocats.

Parmi les principaux outils mis à la disposition du public figurent notamment :

- Un espace Web dédié (fauxavocat.ca) ;
- Des affiches explicatives et des signets traduits en quatre langues – espagnol, tagalog, créole haïtien et punjabi – en plus du français et de l'anglais ;
- Un formulaire simplifié permettant de porter plainte et dénoncer les pratiques illégales.



Rendez-vous VISEZ DROIT

Au cours de l'exercice, le Barreau de Montréal a reconduit son initiative phare destinée au public montréalais, les Rendez-vous VISEZ DROIT, confirmant ainsi sa volonté soutenue de rapprocher le droit des citoyennes et citoyens.

Les Rendez-vous VISEZ DROIT regroupent une série d'activités gratuites offertes tout au long de l'année et portant sur des enjeux juridiques d'actualité. Cette programmation vise à sensibiliser et à informer les justiciables quant à leurs droits et obligations, tout en contribuant à une meilleure compréhension du système de justice ainsi qu'à son accessibilité.

L'initiative se décline en deux volets complémentaires : d'une part, des conférences et ateliers, présentés en format virtuel et en présentiel ; d'autre part, la journée portes ouvertes VISEZ DROIT, moment privilégié d'échanges directs entre le public et les membres de la profession.

Cette seconde édition marque un enracinement tangible de l'initiative dans le paysage montréalais. Au total, dix-sept conférences et ateliers ont été offerts. Leur réalisation a été rendue possible grâce à la précieuse collaboration des avocats ayant contribué à transmettre l'information, des bibliothèques de Montréal, et de nombreux organismes communautaires et écoles répartis sur l'ensemble de l'île.

Dix conférences ont été offertes au grand public, en ligne ainsi que dans divers quartiers de Montréal. Leur tenue a été rendue possible grâce à la collaboration des bibliothèques

Benny, de L'Île-Bizard, de Notre-Dame-de-Grâce, de l'Octogone, de Parc-Extension, du Père-Amboise, de Robert-Bourassa, de Saint-Henri, de Saint-Léonard, de Saint-Michel et du Vieux-Saint-Laurent, ainsi que du Centre de ressources communautaires de l'Ouest-de-l'Île et du Centre des femmes de l'Ouest-de-l'Île. Les écoles de l'île de Montréal ont également accueilli sept ateliers, rejoignant plus de 500 élèves. Ces rencontres ont permis de répondre à leurs questions et de les sensibiliser à leurs droits et obligations, contribuant ainsi au développement de leurs connaissances juridiques et de leur compréhension du système de justice.

Les conférences ont porté sur les sujets suivants :

Présentiel :

- **Démêler le vrai du faux en droit de la famille**
Bibliothèque de Saint-Michel
Conférencières : M^{es} Véronique Collard et Andréanne Martel
- **Sensibilisation des aînés et intervenants aux différents types de fraudes**
Bibliothèque de Notre-Dame-de-Grâce
Conférencières : M^e Sylvie Dulude ainsi que M^{me} Stéphanie Morin du SPVM
- **Separating Fact from Fiction in Family Law (en anglais)**
Centre sportif Olive-Urquhart (Pointe-Claire)
Conférencières : M^{es} Véronique Collard et Andréanne Martel

Plus de
880
participants

Virtuel :

- **Perdre son emploi : vos droits face au congédiement et au licenciement abusif**
Conférencière : M^e Pradelle Yimga
- **Pension alimentaire : du calcul à la perception – Comprendre les règles et éviter les pièges**
Conférencières : M^{es} Julie Dilli et Andréanne Martel
- **Droit de la famille : nouveau régime d'union parentale et Tribunal unifié de la famille**
Conférencières : M^{es} Catherine Boutin et Éliane Malo
- **Locataires, propriétaires : connaissez-vous vraiment vos droits ?**
Conférencière : M^e Mélanie Chaperon
- **Coupable : « Qu'est-ce que ça vaut ? »**
Conférencier : M^e Jean-Benoit Dionne
- **Démystifier la copropriété – Ce que tout copropriétaire et futur acheteur d'un condo devrait savoir !**
Conférencière : M^e Stéfania Chianetta
- **One Informed Consumer Has the Power of Ten (en anglais)**
Conférencière : M^e Sara Eve Levac

Écoles :

- **Dangerous Driving... A Choice with Serious Consequences (en anglais)***
Conférenciers : M^{es} Anik Archambault et Jean-Philippe Leroux ainsi que M^{me} Diane Belzile, du SPVM
- **Sexual Violence and Consent : The Complaint Process, Myths and Stereotypes... (en anglais)**
Conférencières : M^{es} Laurence-Fanny L'Estage et Anna Levin, et M^{me} Sabrina Dufour, du SPVM
- **Violence sexuelle et consentement : le processus de plainte, les mythes et les stéréotypes...***
Conférencières : M^{es} Karine Lagacé-Paquette, Catherine Sheitoyan et Laurence-Fanny L'Estage, et M^{me} Annie Thibodeau, du SPVM
- **Conduite dangereuse : un choix avec de sérieuses conséquences***
Conférencières : M^{es} Sylvie Dulude et Karine Petroff, ainsi que M^{me} Diane Belzile, du SPVM

**Ateliers offerts à deux occasions.*



Le Barreau de Montréal a également participé à la **Semaine nationale de l'éducation juridique**, organisée par Éducaloi, et qui s'est déroulée du 10 au 14 novembre 2025. Des avocats de sa section ont en effet été invités à aller à la rencontre des élèves des écoles montréalaises en animant des ateliers.

Portes ouvertes VISEZ DROIT

L'événement phare des Rendez-vous VISEZ DROIT a enfin été la journée portes ouvertes VISEZ DROIT, qui s'est tenue le samedi 28 mars 2026, au Palais de justice de Montréal et à la Cour d'appel du Québec. L'acteur Sébastien Delorme a par ailleurs renouvelé son engagement à titre d'ambassadeur de cette journée. Cette année, près de 2 000 personnes ont franchi les portes de la Cour d'appel du Québec et du Palais de justice de Montréal.

L'initiative a permis de rejoindre un large public et de remplir pleinement l'objectif de cette journée, qui est de contribuer à démystifier la justice et à en favoriser l'accessibilité. Les visites guidées ont été enrichies afin de permettre au public de visiter le CAVAC, le CAIJ et le JuriPôle, en plus des différentes salles de cour. Les agents des services correctionnels du ministère de la Sécurité publique ont à nouveau fait découvrir les sous-sols du palais, lieu d'ordinaire inaccessible et très apprécié du public.

Les consultations juridiques gratuites, offertes aux justiciables sur place en collaboration avec Justice Pro Bono, ainsi que les deux représentations du procès simulé, basées sur la légende québécoise de la Chasse-galerie, ont été menées avec dynamisme grâce à l'engagement des nombreux bénévoles.

Enfin, les discussions juridiques à la Cour d'appel du Québec ont fait salle comble, tant en matinée qu'en après-midi.



La journée en quelques chiffres :

2 000 visiteurs

900 participants aux visites
guidées du Palais de justice et
de la Cour d'appel

200 consultations juridiques
ont été offertes

600 participants aux deux
représentations du procès simulé

200 personnes ont assisté aux
discussions juridiques avec les
juges de la Cour d'appel

130 bénévoles, majoritairement
des avocats ou des étudiants
en droit



La justice a bonne mine

Le concours La justice a bonne mine invite les étudiants et étudiantes francophones et anglophones des niveaux primaire et secondaire de l'île de Montréal à s'exprimer par écrit sur un thème juridique. Le thème retenu pour la 39^e édition était : «*Doit-on toujours respecter les règles, même si on les trouve injustes ?*»

Voici les lauréats et lauréates, sélectionnés parmi 285 participants, auxquels s'ajoutent 26 mentions spéciales :

Catégorie primaire 3^e cycle

Mohamed Ishak Tir

École Saint-Marc (français)

William Koukharski

Beacon Hill Elementary School (anglais)

Catégorie secondaire 1^{er} cycle

Delera Soleimanimalekan

École La Voie (français)

Liana Temourian

École arménienne Sourp Hagop (anglais)

Catégorie secondaire 2^e cycle

Amira Boukertouta

Collège Jean-Eudes (français)

Laura Gonzalez

Royal Vale High School (anglais)

La cérémonie de remise des prix, animée par M^e **André d'Orsonnens**, PDG et cofondateur de **Druide informatique**, a eu lieu le 28 mars 2026 à la salle 5.15 du Palais de Justice de Montréal, en présence de la bâtonnière Valérie Assouline. Les gagnants y ont fait la lecture de leurs textes et ont chacun reçu une somme de 200 \$ ainsi qu'un exemplaire d'Antidote, logiciel d'aide à la rédaction créé par **Druide informatique**.



Débats oratoires

Dans le cadre des débats oratoires, des étudiants et étudiantes francophones et anglophones du niveau collégial de l'île de Montréal défendent publiquement une position sur un sujet d'actualité qui comporte une connotation légale et qui soulève la controverse. Le thème de la 36^e édition était : « **L'intelligence artificielle comme juge : pour ou contre ?** »

Cette année, des équipes de deux étudiants et étudiantes provenant de dix collèges ont participé aux demi-finales. Les demi-finales et la finale ont eu lieu le 19 mars 2026, à la Cour d'appel du Québec, sous le regard attentif des membres du jury, composé de :

Demi-finales : M^{es} **André d'Orsonnens**, président du jury, Magali Fournier, Ad. E. et Félix Rhéaume.

Finale : L'honorable **Marie-Anne Paquette**, juge en chef de la Cour supérieure, présidente du jury, M^e Nicolas Vermeys, directeur du Centre de recherche en droit public, directeur adjoint du Laboratoire de Cyberjustice et professeur à la Faculté de droit de l'Université de Montréal, M^e Stéphane Létourneau, vice-président exécutif chez Mila, M. Philippe Beaudoin, chercheur et développeur chez LoiZéro et M^{me} Bénédicte Lebel, chroniqueuse aux affaires judiciaires et policières à l'émission Lagacé le matin.

M^e Peter Moraitis, membre du comité des concours, a agi comme maître de cérémonie. M^{es} Karine Lagacé-Paquette et Émilie Jutras, toutes deux membres du Comité des concours, ont pour leur part assuré respectivement la tenue du temps et la modération des débats.

La grande finale du concours des débats oratoires a été remportée par **Mila Bergman** et **Magdalena Gutu** du Collège Stanislas. Ceux-ci ont eu raison de Maria Paula Diaz et Ferial Massaour du Collège de Maisonneuve. Chacun des gagnants a reçu 500 \$ et un exemplaire d'Antidote, logiciel d'aide à la rédaction créé par Druide informatique, tandis que les finalistes ont chacun reçu 250 \$ et un exemplaire d'Antidote également.

Victoire Lambert-Blouin, du Collège Jean-de-Brébeuf, et **Anya Figlarz-Grassino**, du Collège Lower Canada, ont été proclamées meilleures oratrices parmi les concurrents n'ayant pas atteint la finale et ont chacune reçu 150 \$ ainsi qu'un exemplaire du Grand Druide des synonymes.



Prix et distinctions

Avec les prix et distinctions, le Barreau de Montréal honore ses membres émérites et souligne la réussite de ses futurs membres ainsi que la contribution exceptionnelle de ceux qui l'aident à remplir sa mission.

Prix et distinctions

Médaille

La Médaille du Barreau de Montréal est attribuée par le Conseil (après consultation auprès de la Conférence des anciens bâtonniers) à des personnes membres ou non du Barreau, qui se sont distinguées par leur contribution à la cause de la justice.

Le 4 septembre 2026, lors de la cérémonie de la Rentrée judiciaire, la bâtonnière de Montréal, M^e Valérie Assouline, a remis la Médaille du Barreau de Montréal à l'honorable **Jean-Louis Baudouin**, O.C., G.O.Q., afin de souligner sa contribution exceptionnelle à la cause de la justice.

Jean-Louis Baudouin est l'un des grands juristes du Québec, dont la renommée s'étend à l'international. Admis au Barreau en 1963, il a exercé une influence marquante sur le droit québécois par son enseignement, sa pratique et sa contribution à la magistrature. Il a été l'un des principaux artisans de la réforme du Code civil du Québec et a également joué un rôle de premier plan à la Commission de la réforme du droit du Canada, à titre de commissaire et de vice-président.

Professeur à l'Université de Montréal pendant plus de 25 ans, puis juge à la Cour d'appel du Québec pendant près de 20 ans, il s'est notamment distingué par sa capacité exceptionnelle à vulgariser et à rendre accessibles des questions juridiques complexes. Auteur de nombreux ouvrages de référence, dont le Code civil du Québec annoté, il a contribué de façon déterminante à l'évolution, à la modernisation et à l'accessibilité du droit civil québécois. Plusieurs de ses écrits font toujours autorité aujourd'hui.



Prix *Pierre-Fournier*



Le Prix *Pierre-Fournier* est attribué par le Conseil à des personnes, membres ou non du Barreau, qui se sont distinguées par leur contribution exceptionnelle au Barreau de Montréal et à ses activités.

Lors de sa séance du 11 mars 2026, après consultation de certains anciens bâtonniers, le Conseil a convenu d'octroyer le Prix *Pierre-Fournier* à M^e **Luc Deshaies**, Ad. E., associé-directeur du bureau de Montréal de Gowling WLG et ancien bâtonnier de Montréal en 2013-2014.

Cette distinction lui est attribuée afin de souligner son engagement, sa disponibilité, sa rigueur et son implication remarquable auprès de la section pendant de nombreuses années. Il offre également son temps pour accompagner les bâtonniers de Montréal et la direction générale dans le développement de ses relations internationales.

Prix d'excellence du bâtonnier

Le Prix d'excellence du bâtonnier est décerné à des membres de la section qui se sont démarqués, depuis le début de leur carrière, par leur travail et leur engagement envers la protection du public et l'accès à la justice dans le district judiciaire de Montréal.

Cette année, le prix a été remis à M^e **Nicholas St-Jacques**, vice-président et membre du conseil d'administration de *Projet Innocence Québec*. Il est également membre du Comité exécutif en droit criminel de l'Association du Barreau canadien, du Comité d'experts en droit criminel du Barreau du Québec ainsi que de plusieurs associations professionnelles, dont l'Association des avocats de la défense de Montréal, l'Association des avocats et avocates de la défense du Québec, l'Union internationale des avocats et la Société des plaideurs.

Son implication dans le dossier Daniel Jolivet, libéré après 33 ans d'incarcération, témoigne de la portée remarquable de son engagement au service de la justice et de la reconnaissance des droits des personnes injustement condamnées.



Prix et distinctions

Prix Cécile Prévost

Le Prix Cécile Prévost vise à reconnaître le travail essentiel des employés des tribunaux de l'île de Montréal et le rôle crucial qu'ils jouent dans l'administration de la justice et dans la protection du public.

Cette année, le Prix Cécile Prévost a été remis à M. Giovanni Diamente, préposé à l'accueil du Palais de justice de Montréal. Son parcours impressionnant s'est démarqué par l'excellence et la constance de son travail, ainsi que par son engagement soutenu et son approche humaine au cours des 30 dernières années.

Au-delà de ses fonctions au comptoir d'information, il joue un rôle significatif en matière d'éducation juridique auprès des justiciables. Il participe également à l'amélioration continue de l'administration du palais et favorise un meilleur accès à la justice. Au quotidien, il œuvre activement à promouvoir l'accessibilité à la justice, en cohérence avec la mission du Barreau de Montréal.



Programme de bourses pour la relève en droit de l'immigration et en droit de la jeunesse

Le Barreau de Montréal a lancé en 2025-2026 un nouveau programme de bourses pour la relève en droit de l'immigration et en droit de la jeunesse, destiné à répondre à la pénurie de professionnels et à soutenir la pratique dans ces deux domaines où la demande est en forte croissance à Montréal.

Financé par un Fonds créé en collaboration avec la Fondation du Barreau du Québec, ce programme offre des bourses d'une valeur de 5000 \$ destinées aux stagiaires du Barreau, aux étudiants de 2^e cycle et de l'École du Barreau ainsi qu'aux avocats souhaitant orienter leur pratique en droit de l'immigration ou en droit de la jeunesse.

La période de dépôt des candidatures pour l'année 2025-2026 s'est déroulée du 15 janvier au 31 mars 2026 et le versement des bourses aux lauréats est prévu au plus tard le 31 août 2026. Ce même calendrier sera reconduit pour l'année 2026-2027.

Ce programme constitue la première mise en œuvre concrète des nouveaux mécanismes de soutien financier du Barreau de Montréal pour renforcer la capacité juridique dans des domaines essentiels au service des clientèles vulnérables de la métropole.



70^e anniversaire d'admission au Barreau

M^e **André Valiquette**, c. r., avocat à la retraite

60^e anniversaire d'admission au Barreau

M^e **C. Ralph Lipper**, avocat à la retraite
M^e **Malcolm E. McLeod**
M^e **Gaston Nadeau**



50^e anniversaire d'admission au Barreau

M^e **Susan Altschul**, avocate à la retraite
M^e **Yves Barron**
M^e **Jacques Beauchemin**
M^e **Elaine Bissonnette**, c. r.
M^e **Danielle Blier**, avocate à la retraite
M^e **Jean Denis Boucher**
M^e **Paul Bouthillier**
M^e **Louise Cadieux**
M^e **José P. Dorais**
M^e **Robert Dorion**
M^e **François Dupin**, Ad. E.
M^e **Avram Fishman**
M^e **Clément Groleau**
M^e **Louis Michel Huart**
M^e **Robert Issenman**
M^e **Michel La Roche**
M^e **Barry Landy**
M^e **Josée Lefebvre**, avocate à la retraite
M^e **Peter Marcovitz**
M^e **Luc Martel**, Ad. E.
L'honorable **Louise Otis**, O. Q., O. C., G. O. C., Ad. E.
M^e **Simon V. Potter**, Ad. E.
M^e **Jean G. Robert**
M^e **Gilles Robert**
L'honorable **François Rolland**, Ad. E.
M^e **Laurent Roy**, Ad. E., avocat à la retraite
M^e **Marc Savoie**
M^e **Ian Solloway**
L'honorable **André Wery**

Merci à nos partenaires





États financiers

Barreau de Montréal

États financiers

31 mars 2026



Façonner l'avenir
en toute confiance

Rapport de l'auditeur indépendant

Aux administrateurs du
Barreau de Montréal

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers du **Barreau de Montréal** [«l'organisme»], qui comprennent l'état de la situation financière au 31 mars 2026, et l'état des produits et des charges, l'état de l'évolution des soldes de fonds et l'état des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'organisme au 31 mars 2026, ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section «Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers» du présent rapport. Nous sommes indépendants de l'organisme conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de l'organisme à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider l'organisme ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de l'organisme.



Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'organisme;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'organisme à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener l'organisme à cesser son exploitation;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Ernst & Young S.R.L./S.E.N.C.R.L.¹

Montréal, Canada
Le 30 avril 2026

¹ CPA auditeur, permis de comptabilité publique n° A124456

Barreau de Montréal

État de la situation financière

Au 31 mars

	2026		2025	
	Fonds d'administration \$	Fonds de réserve \$	Total \$	Total \$
Actif				
Actif à court terme				
Encaisse	1 033 293	—	1 033 293	1 055 585
Débiteurs [note 4]	97 736	—	97 736	44 297
Avances au fonds d'administration, sans intérêt	—	202 228	—	—
Frais payés d'avance et dépôts	34 915	—	34 915	35 157
Total de l'actif à court terme	1 165 944	202 228	1 165 944	1 135 039
Placements [note 5]	—	767 904	767 904	800 000
Immobilisations corporelles [note 6]	1 010 335	—	1 010 335	1 155 825
Actifs incorporels [note 7]	42 554	—	42 554	7 899
Actif au titre des prestations définies [note 10]	10 300	—	10 300	174 600
	2 229 133	970 132	2 997 037	3 273 363
Passif				
Passif à court terme				
Créditeurs et frais courus [note 8]	285 749	—	285 749	287 176
Dû au fonds de réserve, sans intérêt	202 228	—	—	—
Tranche de la dette à long terme échéant à moins d'un an [note 9]	22 692	—	22 692	18 491
Total du passif à court terme	510 669	—	308 441	305 667
Dette à long terme [note 9]	512 703	—	512 703	596 922
Total du passif	1 023 372	—	821 144	902 589
Soldes de fonds				
Non grevés d'affectations	1 205 761	—	1 205 761	1 486 057
Grevés d'affectations	—	970 132	970 132	884 717
Total des soldes de fonds	1 205 761	970 132	2 175 893	2 370 774
	2 229 133	970 132	2 997 037	3 273 363

Voir les notes afférentes aux états financiers

Au nom du conseil d'administration,

Administrateur

Administrateur

Barreau de Montréal**État des produits et des charges**

Exercice clos le 31 mars

	2026		2025	
	Fonds d'administration	Fonds de réserve	Total	Total
	\$	\$	\$	\$
Produits				
Cotisations régulières des membres	3 197 341	—	3 197 341	2 990 305
Produits provenant d'activités [note 3]	354 330	—	354 330	496 885
Variation de la juste valeur des placements	—	—	—	—
Produit d'intérêts	—	85 415	85 415	142 705
Amendes	21 475	—	21 475	18 191
Autres	11 432	—	11 432	13 377
	3 584 578	85 415	3 669 993	3 661 463
Charges				
Services administratifs [annexe 1]	3 414 436	—	3 414 436	3 284 237
Subventions et prix annuels	265 123	—	265 123	246 024
Charges provenant d'activités [note 3]	21 015	—	21 015	32 539
	3 700 574	—	3 700 574	3 562 800
Excédent (insuffisance) des produits sur les charges de l'exercice	(115 996)	85 415	(30 581)	98 663

Voir les notes afférentes aux états financiers.

Barreau de Montréal**État de l'évolution des soldes de fonds**

Exercice clos le 31 mars

	2026		2025	
	Fonds d'administration	Fonds de réserve	Total	Total
	\$	\$	\$	\$
Solde au début de l'exercice	1 486 057	884 717	2 370 774	1 873 411
Excédent des produits sur les charges de l'exercice	(115 996)	85 415	(30 581)	98 663
Avantages sociaux futurs – réévaluations et autres éléments [note 10]	(164 300)	—	(164 300)	398 700
Solde à la fin de l'exercice	1 205 761	970 132	2 175 893	2 370 774

Voir les notes afférentes aux états financiers

Barreau de Montréal

État des flux de trésorerie

Exercice clos le 31 mars

	2026	2025
	\$	\$
Activités de fonctionnement		
Excédent (insuffisance) des produits sur les charges de l'exercice	(30 581)	98 663
Éléments sans effet sur l'encaisse		
Amortissement des immobilisations corporelles	156 908	158 766
Amortissement des actifs incorporels	16 319	7 823
	<u>142 646</u>	265 252
Variation nette des éléments hors caisse du fonds de roulement liés aux activités de fonctionnement	(54 624)	54 082
Flux de trésorerie liés aux activités de fonctionnement	<u>88 022</u>	319 334
Activités d'investissement		
Acquisition de placements	(767 904)	(800 000)
Cession de placements	800 000	1 000 000
Acquisition d'immobilisations corporelles	(11 418)	(16 878)
Acquisition d'actifs incorporels	(50 974)	—
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement	<u>(30 296)</u>	183 122
Activités de financement		
Émission de nouvelle dette à long terme	—	620 000
Remboursement de la dette à long terme	(80 018)	(845 201)
Flux de trésorerie liés aux activités de financement	<u>(80 018)</u>	(225 201)
Variation nette de l'encaisse au cours de l'exercice	<u>(22 292)</u>	277 255
Encaisse au début de l'exercice	1 055 585	778 330
Encaisse à la fin de l'exercice	<u>1 033 293</u>	1 055 585

Voir les notes afférentes aux états financiers

Notes afférentes aux états financiers

31 mars 2026

1. Statuts et objectifs de l'organisme

Le Barreau de Montréal [«organisme»], constitué en vertu de la *Loi sur le Barreau* [RLRQ, c.B-1] le 30 mai 1849, est considéré comme un organisme sans but lucratif au sens de la Loi de l'impôt sur le revenu.

Les principaux objectifs de l'organisme sont la protection des intérêts du public, une saine administration de la justice et l'amélioration des conditions d'exercice de ses membres.

2. Principales méthodes comptables

Mode de présentation

Les états financiers ont été préparés conformément à la Partie III du *Manuel de CPA Canada - Comptabilité*, «Normes comptables pour les organismes sans but lucratif», qui énonce les principes comptables généralement reconnus pour les organismes sans but lucratif et comprend les principes méthodes comptables décrites ci-après.

Comptabilité par fonds

Fonds d'administration

Le fonds d'administration présente les actifs, les passifs, les produits et les charges afférents à la prestation de services, à la gestion et aux immobilisations.

Fonds de réserve

Le fonds de réserve présente les actifs, les passifs, les produits et les charges afférents aux activités de placement.

Constatation des produits

Les produits de cotisations régulières des membres proviennent d'une seule association, soit le Barreau du Québec, et sont reportés et constatés selon la méthode linéaire sur la durée des cotisations à la condition qu'un accord existe entre les parties, que les montants soient déterminés ou déterminables et que le recouvrement soit raisonnablement assuré.

Les produits provenant d'activités et autres activités sont constatés à titre de produits lorsque les conditions suivantes sont remplies :

- Il y a une preuve convaincante de l'existence d'un accord;
- Les services ont été rendus;
- Le prix de vente est déterminé ou déterminable;
- Le recouvrement est raisonnablement assuré.

Les montants reçus pour des activités qui auront lieu au cours du prochain exercice sont présentés comme produits reportés au passif de l'état de la situation financière du fonds d'administration.

Le produit d'intérêts est comptabilisé en fonction du temps écoulé lorsque la recouvrabilité du montant est raisonnablement sûre. Les revenus de distributions sont constatés lorsque les distributions sont déclarées et que le droit d'en recevoir le paiement est établi.

Notes afférentes aux états financiers

31 mars 2026

Instruments financiers

L'organisme comptabilise initialement un instrument financier créé, acquis, émis ou pris en charge dans une opération conclue dans des conditions de pleine concurrence à la juste valeur.

Les instruments financiers contractés dans une opération entre apparentés et assortis de modalités de remboursement sont initialement comptabilisés au coût, établi au moyen des flux de trésorerie non actualisés de ces instruments, compte non tenu des paiements d'intérêts et de dividendes. Les instruments financiers contractés dans une opération entre apparentés et non assortis de modalités de remboursement sont comptabilisés au coût, qui est déterminé en fonction de la contrepartie transférée ou reçue par l'organisme; la contrepartie assortie de modalités de remboursement est évaluée comme il est décrit précédemment, alors que la contrepartie sans modalités de remboursement est comptabilisée à la valeur comptable ou à la valeur d'échange, selon les circonstances.

L'organisme comptabilise les coûts de transaction dans l'excédent (insuffisance) des produits sur les charges de la période où ils sont engagés. Par contre, les instruments financiers contractés dans une opération conclue dans des conditions de pleine concurrence qui ne seront pas évalués ultérieurement à la juste valeur sont ajustés en fonction du montant des coûts de transaction directement attribuables à leur création, à leur émission ou à leur prise en charge; ces coûts de transaction et les commissions sont amortis selon la méthode linéaire.

Par la suite, l'organisme évalue les instruments financiers comme suit :

- Les placements à la juste valeur;
- L'ensemble des autres actifs financiers, qui comprennent l'encaisse et les débiteurs [excluant les taxes de vente à recevoir], au coût après amortissement;
- L'ensemble des passifs financiers, qui comprennent les créditeurs et frais courus et la dette à long terme, au coût après amortissement.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles acquises sont comptabilisées au coût, moins l'amortissement cumulé. Lorsque l'organisme reçoit des apports sous forme d'immobilisations corporelles, le coût de celles-ci correspond à la juste valeur à la date de l'apport plus tous les frais directement rattachés à l'acquisition des immobilisations corporelles, ou à une valeur symbolique si la juste valeur ne peut être déterminée au prix d'un effort raisonnable.

L'amortissement des immobilisations corporelles est calculé sur leur durée de vie utile estimative en utilisant la méthode de l'amortissement linéaire et les durées indiquées ci-dessous :

Bâtiment	20 ans
Améliorations au bâtiment	10 ans
Équipement informatique	3 ans
Mobilier de bureau	5 ans

Notes afférentes aux états financiers

31 mars 2026

Actifs incorporels

Les actifs incorporels acquis sont comptabilisés au coût, moins l'amortissement cumulé. Lorsque l'organisme reçoit des apports sous forme d'actifs incorporels, le coût de ceux-ci correspond à la juste valeur à la date de l'apport plus tous les frais directement rattachés à l'acquisition des actifs incorporels, ou à une valeur symbolique si la juste valeur ne peut être déterminée au prix d'un effort raisonnable.

Les actifs incorporels amortissables sont amortis sur leur durée de vie utile estimative en utilisant la méthode d'amortissement linéaire ainsi que les durées suivantes :

Site Web	3 ans
Logiciels	3 ans

Dépréciation

Actifs à long terme amortissables

Les immobilisations corporelles et les actifs incorporels amortissables sont soumis à un test de dépréciation lorsque des événements ou des changements de situation indiquent que leur valeur comptable pourrait ne pas être recouvrable. La perte de valeur est évaluée en comparant la valeur comptable d'un actif destiné à être détenu et utilisé au total des flux de trésorerie non actualisés qui résulteront vraisemblablement de son utilisation et de sa sortie. S'il est établi que l'actif a subi une dépréciation, la perte de valeur devant être comptabilisée correspond au montant de l'excédent de la valeur comptable de l'actif sur sa juste valeur, laquelle est généralement calculée selon la méthode des flux de trésorerie actualisés. Toute dépréciation entraîne une réduction de valeur de l'actif et la comptabilisation d'une charge en résultat au cours de l'exercice. Une perte de valeur ne doit pas faire l'objet de reprises si la juste valeur de l'actif correspondant s'accroît ultérieurement.

Actifs financiers évalués au coût et au coût après amortissement

S'il existe des indications d'une dépréciation possible, l'organisme doit déterminer s'il y a eu un changement défavorable important dans le calendrier ou le montant prévu des flux de trésorerie futurs attendus de l'actif financier. Le montant de toute perte de valeur est déterminé en comparant la valeur comptable de l'actif financier au plus élevé des trois montants suivants :

- [i] Pour un actif financier créé ou acquis dans le cadre d'une opération conclue dans des conditions de pleine croissance, la valeur actualisée des flux de trésorerie attendus de l'actif, calculée au moyen d'un taux d'intérêt actuel du marché approprié à cet actif, et pour un instrument d'emprunt contracté dans une opération entre apparentés, le montant des flux de trésorerie non actualisés attendus de l'actif, compte non tenu des paiements d'intérêts et de dividendes de l'instrument;
- [ii] Le prix qui pourrait être obtenu de la vente de l'actif à la date de clôture;
- [iii] La valeur de réalisation attendue par l'organisme de tout bien affecté en garantie du remboursement de l'actif, nette de l'ensemble des coûts nécessaires à l'exercice de la garantie.

Notes afférentes aux états financiers

31 mars 2026

Avantages sociaux futurs

L'organisme constitue ses obligations en vertu des régimes de retraite à prestations définies à mesure que les employés fournissent les services nécessaires pour avoir droit aux avantages de retraite. Plus particulièrement, l'organisme comptabilise à l'état de la situation financière ses obligations découlant des régimes de retraite à prestations définies, déduction faite de la juste valeur des actifs des régimes ajustée en fonction de toute provision pour moins-value. L'organisme détermine les obligations au titre des prestations définies en s'appuyant sur la plus récente évaluation actuarielle établie aux fins de la capitalisation, laquelle est extrapolée jusqu'à la date de fin d'exercice de l'organisme. Le coût total des régimes à prestations définies comprend le coût des services rendus au cours de l'exercice et le coût financier, et il est comptabilisé aux résultats sous le poste Services administratifs. Les réévaluations et autres éléments, qui comprennent les gains et pertes actuariels relatifs aux obligations, la différence entre le rendement réel des actifs des régimes et les produits d'intérêts imputés en réduction du coût financier, le coût des services passés et l'incidence de la provision pour moins-value, sont comptabilisés à l'état de l'évolution des soldes de fonds sous un poste distinct. Les réévaluations et autres éléments ne seront pas reclassés dans l'état des produits et des charges au cours d'un exercice ultérieur.

3. Activités

	2026		2025	
	Produits \$	Charges \$	Produits \$	Charges \$
Activités de formation	262 827	21 015	267 653	32 539
Salon Visez droit	4 125	—	2 400	—
Commandites	87 378	—	226 832	—
	354 330	21 015	496 885	32 539

4. Débiteurs

	2026 \$	2025 \$
Comptes clients	41 290	16 399
Taxes de vente à recevoir	56 446	27 898
	97 736	44 297

Notes afférentes aux états financiers

31 mars 2026

5. Placements

	2026 \$	2025 \$
Certificats de placement garanti aux montants de 561 707 \$ et 206 197 \$ [2025 – 200 000 \$ et 600 000 \$] aux taux d'intérêts respectifs de 3,05% et 3,10% [2025 – 3,1% et 3,7%], échéant respectivement le 8 novembre 2028 et le 8 novembre 2027 [2024 - 8 août 2027 et le 8 août 2025]	767 904	800 000
	767 904	800 000

6. Immobilisations corporelles

	2026		
	Coût \$	Amortissement cumulé \$	Valeur comptable nette \$
Terrain	179 791	—	179 791
Bâtiment	967 448	394,256	573 192
Améliorations au bâtiment	935 607	701 705	233 902
Équipement informatique	159 521	138 283	21 238
Mobilier de bureau	69 799	67 587	2 212
	2 312 166	1 301 831	1 010 335
	2025		
	Coût \$	Amortissement cumulé \$	Valeur comptable nette \$
Terrain	179 791	—	179 791
Bâtiment	967 448	345 884	621 564
Améliorations au bâtiment	935 607	608 144	327 463
Équipement informatique	148 103	124 093	24 010
Mobilier de bureau	69 799	66 802	2 997
	2 300 748	1 144 923	1 155 825

Notes afférentes aux états financiers

31 mars 2026

7. Actifs incorporels

	2026		
	Coût \$	Amortissement cumulé \$	Valeur comptable nette \$
Site Web	133 905	131 497	2 408
Logiciels	70 260	30 114	40 146
	204 165	161 611	42 554

	2025		
	Coût \$	Amortissement cumulé \$	Valeur comptable nette \$
Site Web	131 106	123 207	7 899
Logiciels	22 085	22 085	—
	153 191	145 292	7 899

8. Crédoiteurs et frais courus

	2026 \$	2025 \$
Comptes fournisseurs et charges à payer	66 982	117 920
Salaires à payer	202 866	169 256
Cotisations aux régimes de retraite à payer	15 901	—
	285 749	287 176

9. Dette à long terme

	2026 \$	2025 \$
Emprunt hypothécaire, 5,13%, ayant une garantie immobilière de premier rang sur le bâtiment, remboursable par versements mensuels de 4 136 \$, en capital et intérêts, échéant le 19 décembre 2041.	535 395	615 413
	535 395	615 413
Tranche échéant à moins d'un an	22 692	18 491
	512 703	596 922

Notes afférentes aux états financiers

31 mars 2026

Les versements en capital sur la dette à long terme à effectuer au cours des prochains exercices se présentent comme suit :

	\$
2027	22 692
2028	23 815
2029	25 135
2030	26 455
2031	27 845
Les années suivantes	409 453
	<u>535 395</u>

Conformément aux dispositions de la convention de prêt, l'organisme se réserve le droit d'effectuer des remboursements anticipés de l'hypothèque. Le montant de ces remboursements anticipés sera déterminé en fonction des intérêts générés par les investissements ainsi que des liquidités disponibles dans les comptes de l'organisme.

10. Régimes de retraite

L'organisme a des régimes de retraite à prestations définies [capitalisé et non capitalisé].

Les informations suivantes résument les données relatives aux régimes de retraite à prestations définies.

Les régimes de retraite à prestations définies garantissent à la plupart des salariés de l'organisme le paiement de prestations de retraite. Ces prestations sont fondées sur le nombre d'années de service et sur le salaire moyen de fin de carrière.

L'évaluation actuarielle la plus récente des régimes de retraite aux fins de la capitalisation a été effectuée en date du 27 septembre 2024.

La situation de capitalisation des régimes s'établit comme suit :

	2026 \$	2025 \$
Obligations au titre des prestations définies	5 455 500	5 134 300
Juste valeur des actifs des régimes	6 072 000	6 003 500
Situation de capitalisation – excédent	<u>616 500</u>	869 200
Provision pour moins-value	(606 200)	(694 600)
Actif au titre des prestations définies	<u>10 300</u>	174 600

Notes afférentes aux états financiers

31 mars 2026

11. Risques financiers

Politique de gestion des risques

L'organisme, par le biais de ses instruments financiers, est exposé à divers risques. L'analyse qui suit fournit une mesure de l'exposition au risque de l'organisme au 31 mars 2026.

Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque qu'une partie à un instrument financier manque à l'une de ses obligations et amène de ce fait l'autre partie à subir une perte financière. L'organisme est exposé au risque de crédit relativement aux actifs financiers comptabilisés à l'état de la situation financière, exception faite des placements en fonds communs. L'organisme a déterminé que les actifs financiers l'exposant davantage au risque de crédit sont les débiteurs, étant donné que le manquement d'une de ces parties à ses obligations pourrait entraîner des pertes financières pour l'organisme.

Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations des taux d'intérêt du marché. L'organisme est exposé au risque de taux d'intérêt relativement aux actifs et passifs financiers portant intérêt à taux fixe.

Les certificats de placement garanti et la dette à long terme portent intérêt à taux fixe et exposent donc l'organisme au risque de variations de la juste valeur découlant des variations des taux d'intérêt.

Risque de prix autre

Le risque de prix autre est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations des prix du marché [autres que celles découlant du risque de taux d'intérêt ou du risque de change], que ces variations soient causées par des facteurs propres à l'instrument en cause ou à son émetteur, ou par des facteurs affectant tous les instruments financiers similaires négociés sur le marché. L'organisme est exposé au risque de prix autre en raison des fonds communs, étant donné que des variations des prix du marché auraient pour effet d'entraîner des variations de la juste valeur ou des flux de trésorerie de ces instruments.

Risque de liquidité

Le risque de liquidité de l'organisme est le risque qu'il éprouve des difficultés à honorer des engagements liés à ses passifs financiers. L'organisme est donc exposé au risque de liquidité relativement à l'ensemble des passifs financiers comptabilisés à l'état de la situation financière.

12. Chiffres comparatifs

Certains chiffres des états financiers de 2025 ont été reclassés pour les rendre conformes à la présentation de l'exercice considéré.

Informations supplémentaires

Exercice clos le 31 mars

	2026	2025
	\$	\$
Services administratifs		
Salaires et charges sociales	2 218 294	1 952 552
Allocation de fonction du bâtonnier	121 731	118 269
Taxes et permis	48 520	47 716
Assurances	6 023	1 357
Communications	1 258	2 246
Entretiens et réparations	18 733	24 931
Frais de représentation	16 693	13 846
Publicité et promotion	15 521	37 699
Déplacements	30 052	23 083
Informatique	127 045	88 756
Fonction alimentaire	95 907	98 878
Location et entretien d'équipement de bureau	11 680	18 806
Charges locatives	35 889	28 553
Loyer	—	63 893
Fournitures de bureau	15 034	18 656
Portraits et photos	8 505	5 735
Services professionnels	275 087	324 141
Télécommunications	25 084	33 281
Frais de crédit – cotisations des membres	56 141	52 949
Amortissement du bâtiment	48 372	48 372
Amortissement de l'équipement informatique	14 190	16 306
Amortissement du mobilier de bureau	785	527
Amortissement des améliorations au bâtiment	93 561	93 561
Amortissement des logiciels	8 029	—
Amortissement du Site Web	8 290	7 823
Intérêts sur la dette à long terme	30 112	29 983
Recrutement de personnel, cotisations professionnelles, frais bancaires et autres	83 900	132 318
	3 414 436	3 284 237

Voir les notes afférentes aux états financiers

